VENDREDI 08 AOÛT 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1846
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Eau et agriculture : des besoins clairement identifiés



La question de la gestion de l'eau faisant toujours beaucoup débat, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a décidé de convier des représentants de la DDT pour leur fournir une vision claire des attentes. Sept visites d'exploitations se sont déroulées dans ce cadre. Objectif : faire le point sur les besoins, les usages, et sur les solutions à trouver.

Page 04



P.09
PRODUCTIONS *Élevage*
Foire d'été aux culards // Une facette qui a de l'avenir



P.11
PRODUCTIONS *Diversification*
Adaptation // De nouvelles cultures face au changement climatique



P.14
RURALITÉ *Territoires*
Concours de labour des JA de Luzy // Honorer la passion





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 GESTION DE L'EAU : UNE FEUILLE DE ROUTE À TRACER

.05 FDSEA 89 : UNE ENQUÊTE MOISSON REPRÉSENTATIVE

.06 MÉTHANISATION : QUEL BILAN, APRÈS QUATRE ANNÉES D'UTILISATION ?

.07 MARCHÉ DE PRODUCTEURS : LE RENDEZ-VOUS DES LOCAUX

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 COOPÉRATIVE : RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE FEDER ÉLEVAGE

.09 FOIRE D'ÉTÉ AUX CULARDS : UNE FACETTE QUI A DE L'AVENIR

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 MOISSON : « CE FUT EXPÉDITIF »

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.11 ADAPTATION : DE NOUVELLES CULTURES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

.12 MICROCLIMATSS : DES ÉCRINS HORS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.13 GÎTE « BIENVENUE À LA FERME » : PLAISIR, PASSION ET PARTAGE

.14 CONCOURS DE LABOUR DES JA DE LUZY : HONORER LA PASSION

SERVICES

.15 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.16 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.23 SORTIES : ORPAILLAGE, LES PIEDS DANS L'EAU

.24 DÉCOUVERTE : LES ZOOS, DES ÉLEVAGES SINGULIERS



// LE DESSIN

// EN BREF

Bovins/DNC Un tiers des bovins vaccinés

À l'occasion d'un point avec la presse le 31 juillet, le ministère de l'Agriculture a indiqué, qu'une dizaine de jours après le début de la campagne de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), un tiers des bovins de la zone concernée avaient reçu leur dose. Cela ne signifie pas pour autant que la campagne se terminera dans une vingtaine de jours. *« Nous ne pouvons pas faire de projection linéaire »*, indiquent les services. En effet, les vétérinaires sont encore peu intervenus dans les estives, où le rythme de vaccination promet d'être plus faible. Le ministère de l'Agriculture indique que la France n'a pas fait de nouvelle commande de doses, estimant que le volume actuel suffit à vacciner la zone réglementée en l'état. Celle-ci n'a pas évolué ces derniers jours, malgré quatre nouveaux cas, faisant grimper le nombre de foyer.

Protéagineux Bons rendements en pois

Terres Univia (interprofession), Terres Inovia (institut technique) et la Fop (producteurs d'oléoprotéagineux) rapportent, dans un communiqué du 31 juillet, de bons rendements 2025 en pois dans l'Hexagone. La productivité des variétés d'hiver, représentant 30 à 35 % des surfaces totales, s'affiche à 40-45 q/ha en moyenne. Certaines régions *« ont pu parfois atteindre 60 à 70 q/ha »*, relate le communiqué. En pois de printemps, elle est estimée à 35-40 q/ha. Ainsi, les chiffres s'avèrent supérieurs aux dernières prévisions d'Agreste (ministère de l'Agriculture) mi-juillet, qui tablait sur un rendement moyen de 33,2 q/ha (en pois purs). L'année dernière, ils s'affichaient à 29,2 q/ha. En féveroles, les résultats sont moins bons mais restent corrects. Les rendements ressortent autour des 30-35 q/ha pour les variétés d'hiver, sachant que certains dépassent les 45 q/ha. En variété de printemps, ils s'élèvent à 25-30 q/ha. Le ministère de l'Agriculture prévoyait une productivité moyenne à 26,4 q/ha cette année (26,8 q/ha en 2024). *« Avec des débouchés prometteurs et en pleine croissance, la production pourra être valorisée sur notre territoire tant en alimentation animale qu'humaine »*, se réjouit la profession.

Acétamipride La défense du gouvernement devant le Conseil constitutionnel

Dans ses observations déposées le 27 juillet au Conseil constitutionnel, le gouvernement défend l'idée que la réautorisation dérogatoire de l'acétamipride vient certes *« limiter le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »*, mais d'une manière proportionnée et pour des motifs d'intérêt général. La proportionnalité pourra être contrôlée par la justice administrative pour chacun des usages dérogatoires qui feront l'objet chacun d'un décret, souligne le gouvernement. En particulier, le fait qu'une dérogation ne soit livrée *« qu'à titre exceptionnel, pour faire face à une menace grave compromettant la production agricole »* pourra faire l'objet d'un *« contrôle entier du juge administratif »*. Concernant les motifs d'intérêt général, le gouvernement avance l'objectif, qui aurait déjà été utilisé pour la loi de 2018 (dite Denormandie) sur la réautorisation des néonicotinoïdes en betterave, d'éviter *« une concurrence déloyale des producteurs établis dans d'autres États membres de l'UE et autorisés à utiliser de telles substances »*. Le jugement du Conseil constitutionnel est attendu autour du 7 juillet.

Pac Bruxelles autorise à nouveau une augmentation des avances pour 2025

La Commission européenne a donné son feu vert, le 30 juillet, au versement par les États membres à leurs agriculteurs d'avances plus élevées pour certains fonds de la Pac, pour l'année 2025. Une autorisation qui avait été demandée par *« une large majorité d'États membres »*, précise l'exécutif européen. Concrètement, Bruxelles précise que *« les agriculteurs pourront recevoir jusqu'à 70 % de leurs paiements directs à l'avance à partir du 16 octobre »*, alors que cette part est fixée à 50 % actuellement. En outre, les nouvelles dérogations prévoient une augmentation jusqu'à 85 % des avances pour les interventions basées sur les surfaces et les animaux dans le cadre du développement rural, en lieu et place des 75 % en temps normal. Pour l'exécutif européen, ces mesures doivent permettre d'aider les agriculteurs de l'UE à faire face à leurs problèmes de liquidités en raison *« d'une combinaison exceptionnelle d'événements défavorables »*, mentionnant notamment les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont eu un impact sur les rendements, mais aussi le contexte commercial mondial de plus en plus incertain.

HVE le ministère confirme la baisse du nombre d'exploitations certifiées

Le ministère de l'Agriculture a enfin publié les chiffres clés de l'évolution de la haute valeur environnementale (HVE) le 29 juillet, traditionnellement présentés au printemps. Comme annoncé dans notre enquête publiée en mars, le nombre d'exploitations certifiées HVE a diminué pour la première fois de l'histoire au deuxième semestre 2024. Le ministère relève *« une diminution observée pour la première fois entre le 1er juillet 2024 et le 1er janvier 2025 (-2 825 exploitations) »*. Cette baisse concorde avec la fin de la période de transition pour satisfaire aux exigences du nouveau référentiel HVE (version 4), entré en vigueur le 1er janvier 2023, explique la Rue de Varenne. Néanmoins, depuis le 1er janvier 2025, le nombre d'exploitations certifiées HVE a réaugmenté à 39 738 exploitations certifiées au 1er juillet, soit presque le niveau atteint il y a un an. Une tendance qui confirme le *« plateau »* décrit par les professionnels dans notre enquête. Les organismes certificateurs expliquaient en effet observer un certain nombre de sorties de HVE, notamment dans le cadre de la certification collective, tout en continuant à certifier de nouveaux entrants en HVE. Le ministère ne détaille pas les entrées et les sorties mais la base de données Certibase créée fin mai devrait permettre à l'avenir d'y voir plus clair.

FCO Plus de 2000 foyers en un mois

Face à plus de 2000 foyers de FCO recensés en un mois, le ministère de l'Agriculture et la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA) ont appelé le 1er août les éleveurs à vacciner d'urgence. Entre le 1er juin et le 31 juillet, 1 117 cas de la FCO3 ont été recensés dont plus de 1 100 juste en juillet, surtout en Bretagne. Ce sérotype, apparu en France le 5 août 2024, avait entraîné la contamination de 712 foyers en un mois à partir de son apparition, alors que le vaccin contre ce sérotype est largement disponible auprès des vétérinaires. Pour la FCO8, endémique depuis plusieurs années en France, 1 060 cas ont été recensés entre le 1er juin et le 31 juillet. Ils ont particulièrement explosé ces dernières semaines dans le Morbihan qui compte 367 foyers. Le ministère a commandé pour cette saison sept millions de doses de vaccins contre le sérotype 8 *« permettant de vacciner l'ensemble des élevages ovins »*, indique-t-il dans un communiqué. *« Il est crucial de protéger dès à présent les élevages de ruminants(...) J'appelle tous les éleveurs à vacciner leurs troupeaux »*, a déclaré la ministre Annie Genevard, citée dans le texte. « Le ministère a fait le job, nous avons des vaccins, même s'ils sont arrivés un peu tard, ils sont gratuits pour la FCO8, nous avons obtenu 15 millions d'euros d'aides européennes supplémentaires grâce au reliquat du bio pour la filière ovine, qui a beaucoup souffert l'année dernière », affirme Mme Boudoin, désemparée face aux éleveurs qui ne vaccinent pas.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// VARIÉTÉS DE BLÉ

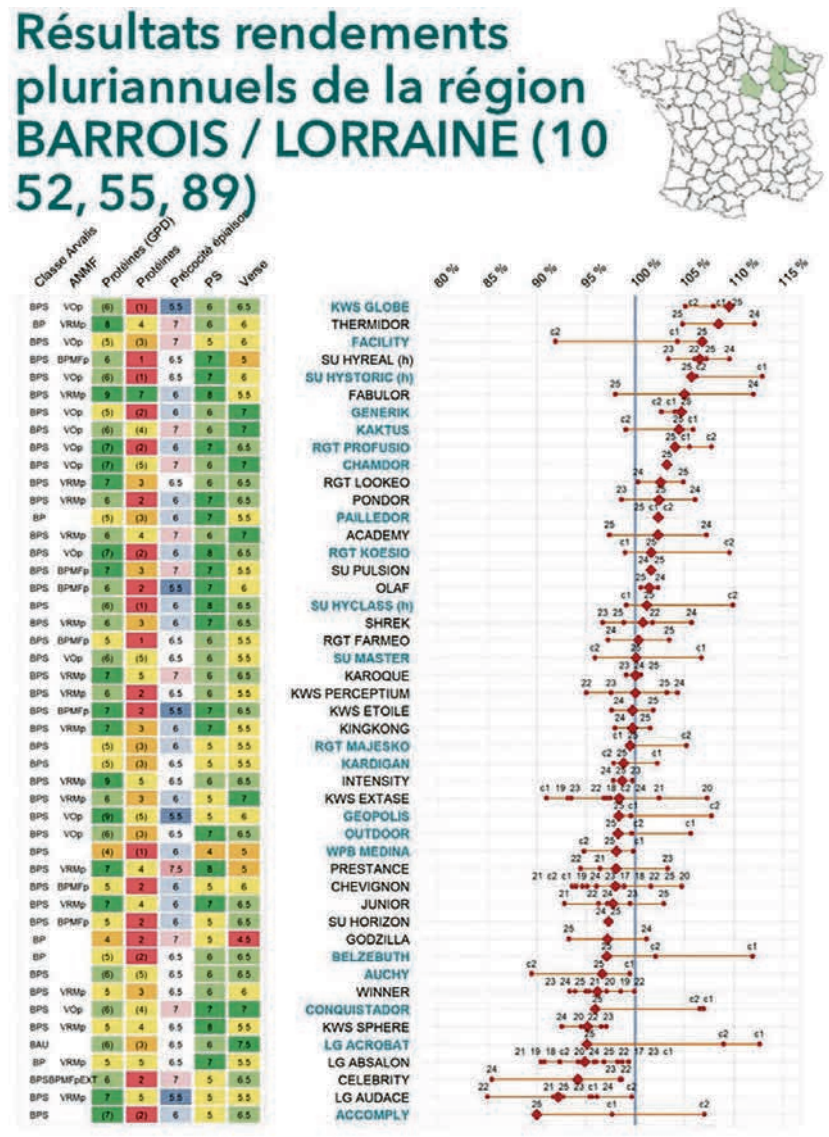
Les résultats de la campagne 2025

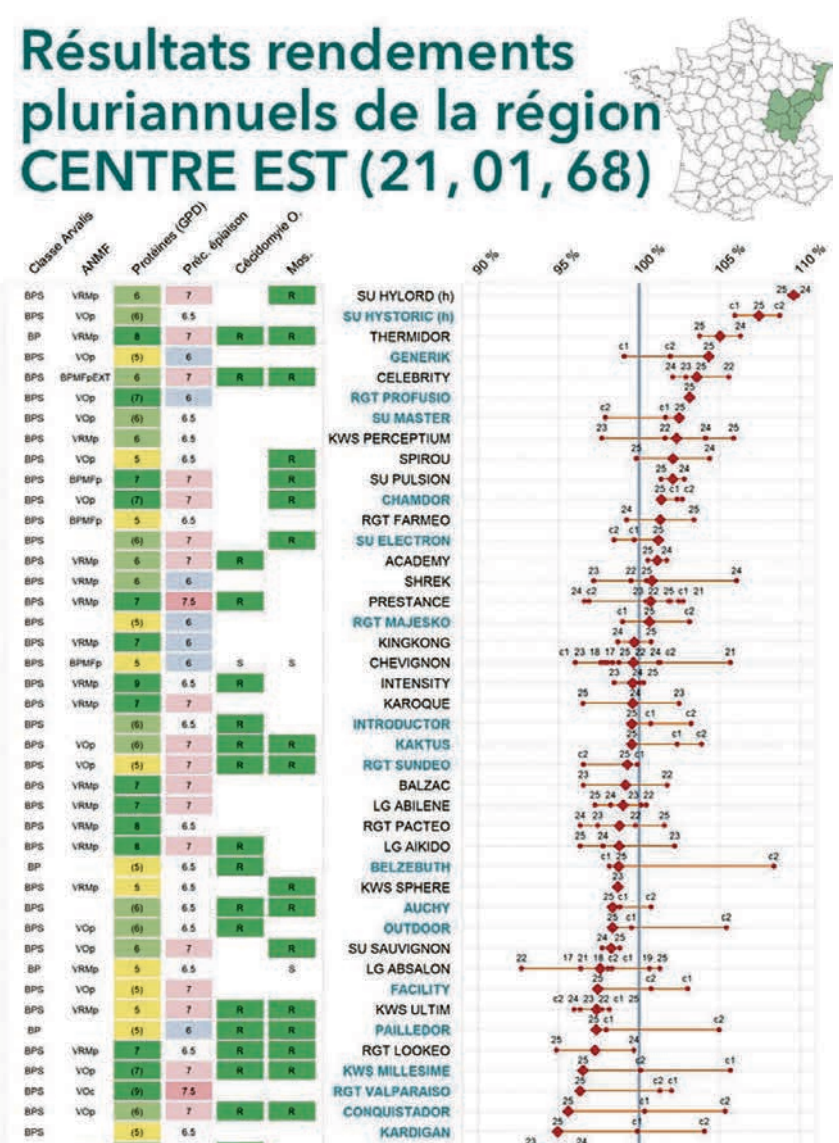
Chaque année, Arvalis mesure les résultats obtenus par les variétés de blé tendre d'hiver, à partir des essais menés. Pour notre région, et en particulier les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, les verdicts sont tombés sur les nouveautés, les variétés 2024 et celles de référence.

Tous les ans, sur les variétés de blé tendre d'hiver (BTH), l'institut technique Arvalis rend public les résultats obtenus sur un grand nombre de parcelles d'essais réparties sur deux zones géographiques : le Centre Est et Barrois Lorraine. Sur ces deux zones, neuf essais ont été menés (3 dans les plaines de Côte-d'Or de l'Ain et de l'Alsace, 5 essais dont 4 en argilo-calcaire superficiel à moyen dans l'Yonne, l'Aube et la Haute-Marne, 1 essai en limon battant dans la Meuse). Quels verdicts ces essais ont-ils rendus ?

Parmi les nouveautés 2025, voici les variétés de BTH à retenir :

- **RGT Profusion :** variété tardive inscrite Nord, elle confirme sa bonne productivité de l'inscription, elle est très tolérante à la verse, résistante au piétin verse, bien en protéines (GPD+) et bon PS, à essayer en premiers semis sur sols profonds.
- **SU Master :** variété demi-précoce qui fait mieux en rendement que pendant son inscription dans les deux regroupements d'Arvalis. Elle n'a pas de défaut agronomique marqué, à essayer sur tous types de sols.
- **Kaktus :** variété précoce qui sort mieux dans le regroupement Barrois Lorraine (qui comprend l'Yonne) que Centre Est (qui comprend la Côte-d'Or). Elle a la triple résistance piétin verse, cécidomyie orange et mosaïque avec une très bonne tolérance à la verse, à essayer sur sols superficiels.
- **KWS Millésime, RGT Valparaiso et Conquistador :** ces trois nouveautés pourtant prometteuses à l'inscription, ont déçu cette année en rendement. Ces variétés précoces à épiaison ont sans doute bien profité de leur bonne tolérance à la septoriose en 2024. En 2023, les variétés plus tardives ont été fortement pénalisées (les précoces ont donc été avantagées en relatif).





Du côté des variétés 2024, les résultats sont les suivants :

- **Thermidor :** variété précoce qui confirme sa très bonne productivité en 2025 en se classant même au niveau des variétés hybrides. C'est une variété à ne pas semer avant le 20 octobre car très précoce à montaison. Elle possède les trois gènes d'intérêts : piétin verse, cécidomyies et mosaïque. Elle concentre la teneur en protéines (GPD+). Elle est à essayer en semis tardifs sur les parcelles les plus sales en graminées de l'exploitation.
- **Spirou :** cette variété demi-précoce ressort bien en pluriannuel dans la zone Centre Est. De plus, elle est tolérante à la mosaïque.
- **SU Pulsion :** une variété précoce barbue, régulièrement productive depuis 2 ans, tolérante piétin verse et mosaïques. C'est également une variété GPD + vis-à-vis de la teneur en protéines. Ses PS sont également bons (niveau LG Absalon).
- **RGT Farmeo :** une variété demi-précoce barbue, elle ressort bien en 2025 dans le regroupement Centre-Est, elle n'a pas de défauts agronomiques marqués.
- **RGT Lookeo :** une variété demi-précoce, elle sort bien en rendement dans le regroupement Barrois Lorraine. Elle paraît donc *a priori* mieux adaptée sur petites terres, attention à la rouille jaune mais sinon elles possèdent des atouts agronomiques intéressant avec les trois gènes d'intérêts : piétin verse, cécidomyies et mosaïque.

Enfin, les résultats observés lors des essais d'Arvalis reviennent aussi sur les performances réalisées par les variétés BTH de référence :

- **Intensity :** référence récente inscrite en 2023, dans la moyenne des rendements mais très régulière dans tous les milieux, elle possède de nombreux atouts agronomiques : bonne tolérance aux maladies du feuillage, résistance piétin verse, cécidomyie orange, bonne tolérance à la verse et très bonne teneur en protéines (GPD+).
- **LG Absalon :** une variété demi-précoce inscrite en 2016 toujours aussi productive, avec sa très bonne tolérance aux maladies du feuillage.
- **Prestance :** une variété précoce toujours productive en semis tardifs avec un très bon PS.
- **Chevignon :** une variété tardive dans la moyenne en rendement avec également une bonne tolérance aux maladies du feuillage, plutôt pour les premières dates de semis.

Arvalis BFC

Arvalis remercie les agriculteurs expérimentateurs et à ses partenaires en région (le regroupement de coopératives Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud) et la coopérative SeineYonne).

https://www.arvalis.fr/infos-techniques/varietes-de-ble-tendre-les-premiers-resultats-2025-1



Ces résultats ont été observés sur des zones géographiques situées dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Meuse, de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Ain et du Haut-Rhin.

// GESTION DE L'EAU

21

Une feuille de route à tracer

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a proposé sept visites d'exploitations aux services de l'État. L'objectif est d'avancer dans le domaine de la gestion de l'eau.

L'eau, c'est la vie mais c'est compliqué, très compliqué ! La majorité des agriculteurs ne mènent plus le moindre projet à cause de la complexité des dossiers : certains ont peur de mal faire ou ne savent même plus par quel bout commencer, d'autres sont perdus ou pensent qu'il n'est plus possible de faire quoi que ce soit.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or souhaite radicalement inverser la tendance en donnant une impulsion nouvelle et positive aux différents projets du territoire. La gestion de l'eau est même la grande priorité de la nouvelle mandature.



Le Gaec Josse à Villargoix, souhaite agrandir un point d'abreuvement pour ses bovins.

On y va

Quand le président Jacques de Loisy dit *« on sort »*, on ne sort pas qu'à moitié ! En effet, pas moins de sept visites étaient au programme le 31 juillet et le 1er août. Les services de la DDT étaient notamment conviés. Des échanges avec des porteurs de projets ont permis d'illustrer les besoins du terrain et/ou les difficultés rencontrées. *« Auxois-Morvan, plaine dijonnaise ou encore val de Saône : tout le territoire était concerné »*, présente Jacques de Loisy. *« Nous avons été accueillis par des agriculteurs avec des productions et modes de productions très différents les uns des autres. Leur point commun est leurs besoins en eau.*

Remise en eau d'anciens étangs, création de nouveaux plans d'eau, aménagement de points d'abreuvement du bétail… Les projets étaient divers eux aussi. Nous voulons donner une impulsion nouvelle dans tous ces domaines ».



Chez Anne-Sophie et Jean-Baptiste Goulier à Marcilly-Ogny. Ces deux agriculteurs développent un verger.



La remise en eau d'un ancien étang est en réflexion du côté de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

> ***Lorsque l'eau est sécurisée, il y a des jeunes pour reprendre les fermes***

On y croit

La réglementation est dense, comme le rappelle le président de la Chambre. *« Le mille-feuille administratif français est plus qu'un mille-feuille, mais actuellement, nous avons une concordance de points de vue entre monsieur le préfet, les services de l'État et le monde agricole. Nous pouvons même y ajouter le Conseil départemental présidé par François Sauvadet. C'est une chance que toutes les planètes soient alignées, tous les départements ne peuvent pas en dire autant… Une fenêtre d'action est en train de s'ouvrir, il faut foncer et travailler de concert pour faire passer un maximum de dossiers. La situation actuelle mérite de s'y attarder et de travailler collectivement. Lorsque l'eau est sécurisée, il y a des jeunes pour reprendre les fermes ».*

Pas gagné d'avance

Jacques de Loisy et toute son équipe veulent relancer *« une vraie réflexion positive et constructive sur la gestion de l'eau ». « Un canevas de travail va suivre nos visites, nous allons tracer une feuille de route avec monsieur le préfet et les services de l'État dans les semaines à venir. Ce document devrait être finalisé à l'automne, il permettra à chaque producteur ayant un projet de mieux l'appréhender ».*

L'acceptabilité des dossiers est une notion très importante aux yeux des élus de la Chambre d'agriculture. *« Nous prendrons en compte tous les usagers de l'eau. Par exemple, les futures réserves pour le monde agricole serviront aux pompiers, en cas d'incendie. D'autres permettront, en parallèle, de limiter les inondations dans certains villages, en cas de crue. Dans tous les cas, nous voulons récupérer l'eau de ruissellement, il n'y aura pas d'impact sur le milieu ».*

Dans l'obligation d'agir

Jacques de Loisy souligne un caractère d'urgence : *« il est avéré que sur les 30 dernières années, l'évapotranspiration potentielle des plantes s'est accélérée avec le réchauffement climatique. Cela ne s'arrêtera sans doute pas à court ou moyen terme. Nous sommes dans l'obligation d'agir ».*

Frédéric Le Grand, président des irrigants de Côte-d'Or, participait lui aussi aux visites. *« L'intérêt général doit primer, nous devons construire des projets qui tiennent compte des intérêts de tout le monde. Des solutions doivent être trouvées. Si on ne s'adapte pas, nous allons au-devant de catastrophes ».*

AG

// FDSEA

Une enquête moisson représentative

Ce mercredi 30 juillet, la FDSEA a fait un tour du côté de la Puisaye-Forterre pour dresser un bilan des moissons.



La seconde réunion moisson de la FDSEA s'est tenue, ce mercredi 30 juillet à Saint-Privé, chez Laure et Frédéric Sonveau.



Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture était présent à la réunion moisson en Puisaye.

C'est dans une ambiance chaleureuse que les deux animateurs ont commencé leur seconde réunion, en compagnie d'Hélène Dapvril, 2de secrétaire adjointe en grandes cultures et en élevage de la Chambre d'agriculture et d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Sans plus tarder, Oana Poisson, animatrice en productions végétales à la FDSEA, montre les premiers chiffres de l'enquête de la Chambre, concernant le colza. *« Nous obtenons une moyenne de rendement de 36 quintaux par ha en Puisaye, est-ce que cela correspond ? »*, interpelle-t-elle auprès de la vingtaine d'agriculteurs présents. *« Le seul qui a répondu a un taux de rendements représentatif sur la Puisaye »*, rigole Francis Letellier, éleveur à Saint-Privé. Par contre, concernant le blé tendre, les convives n'ont pas exactement les mêmes chiffres. *« En blé tendre, la moyenne de rendements est de 66,5 quintaux par hectares. Est-ce correct ? »*, interroge Oana. *« Non, nous étions plus hauts, personnellement, davantage à 75 quintaux par hectares »*, répond Laure Sonveau, avant de laisser la parole à Arnaud Delestre, *« Par contre, en ce qui concerne les PS, ils ont chuté après la pluie, mais à l'origine ils atteignent des scores plus hauts que ceux annoncés »*, informe-t-il. Dès que la diapo sur la culture de pois s'affiche à l'écran, le bilan est différent. *« L'année dernière avec la Pac, certains agriculteurs ont refait du pois, mais cette année, ils ont décidé d'arrêter parce qu'ils estimaient que le ratio n'était pas bon, entre l'argent investi et les revenus apportés par la Pac »*, confie Hélène Dapvril aux deux animateurs.

Une actualité mitigée

Léandre Vocoret, animateur en productions animales et viticoles, prend la parole, pour parler des nouveautés agricoles. Lorsqu'il se lance sur le sujet de la Mission Inter-Services de l'Agriculture, Arnaud Delestre, vient l'accompagner. *« Désormais, la DDT viendra faire un contrôle unique »*, annonce l'animateur, avant de laisser la parole au président de la Chambre, *« les services doivent se mettre d'accord, ce ne sera pas un contrôle qui fera le point sur tous les dossiers, un thème seulement sera choisi »*, ajoute-t-il. L'animateur passe ensuite aux priorités 2025 des contrôles qui doivent être réalisés par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL). *« Il y a trois priorités, dont celles de protéger les riverains, protéger les pollinisateurs, et réaliser des conditions d'utilisation du prosulfocarbe »*, annonce-t-il, avant de laisser la parole à Francis Letellier. *« Il y a encore du travail pour faire comprendre que l'on ne doit pas traiter nos cultures l'après-midi… Mais c'est quand même rentré dans les mœurs »*, déclare-t-il. Le représentant de la FDSEA, enchaîne ensuite sur le nouveau cadre financier pluriannuel (2028-2034) de la Pac. *« Le projet implique la volonté d'être recentré, fusionné et plus responsabilisant. Il intègre donc la fin des deux piliers, un système de paiement dégressif et les États membres disposeront de plus de latitude pour la mise en œuvre. La conditionnalité sera recentrée, les BCAE n'existeront plus et il y aura une conditionnalité sociale de base qui sera introduite »*, annonce-t-il, le cœur lourd. *« Ce n'est qu'un projet, pas le dossier final »*, ajoute-t-il. Francis Letellier, réagit, en face, en disant qu'il *« faudra rester attentif et se mobiliser dès que nous pourrons »*.

Charlotte Sauvignac

// FDSEA

Commander groupé pour obtenir du fioul à tarif préférentiel

Devant le succès rencontré par les précédentes commandes groupées « gros volumes » concernant le fioul en 2025, la FDSEA de l'Yonne a décidé de renouveler l'opération pour la quatrième fois, le 18 août prochain.

Au cours des trois précédents appels d'offres « gros volumes » lancés en 2025, totalisant quasiment 1 530 000 litres pour 290 commandes, les adhérents de la FDSEA concernés ont pu économiser en moyenne 30 à 50 euros des 1 000 litres. Trois types de fiouls sont proposés à l'occasion de ces commandes : le fioul de chauffage, le GNR, et le gasoil routier. En prévision des vendanges et des semis, la FDSEA de l'Yonne réitère l'opération en faveur de ses adhérents qui peuvent passer commande dès maintenant et jusqu'au 18 août à midi. Tout au long de l'année, la FDSEA de l'Yonne organise des commandes groupées pour ses adhérents, toutes les semaines en été et tous les 15 jours en hiver. Un moyen facile et rapide de réaliser des économies.

FDSEA de l'Yonne



Réussir

Les commandes groupées permettent de réaliser une économie sur le prix d'achat.



// MÉTHANISATION

21 Quel bilan, après quatre années d'utilisation ?

Christophe Monot, agriculteur à Marsannay-le-Bois, nous accueille vers ses méthaniseurs, opérationnels depuis 2021.



L'un des associés du Gaec MLGG évoque les aléas, la main-d'œuvre, la rentabilité et les atouts agronomiques de la réalisation.

En arrivant sur le site, nous pensons forcément à Fabrice Genin. Disparu fin 2024, l'ancien président de la FDSEA et de l'association des producteurs de graines de moutarde travaillait là. Il s'était beaucoup donné dans la réflexion et la mise en place de cette unité de méthanisation, d'une capacité d'injection de 135 Nm^3/h, couvrant les besoins en gaz de plus de 5 000 habitations.

Des aléas

Alors cette métha ? Quel bilan depuis avril 2021, date de la mise en route de la structure ? La question a été posée à Christophe Monot, l'un des associés du Gaec MLGG, à qui nous avons demandé de nous donner *« une note »* en guise d'évaluation. L'homme de 54 ans réfléchit quelques instants avant de livrer un *« 14 sur 20 »* : *« Il manque six points, oui, c'est à cause des aléas que nous avons connus. Le Covid est passé par là… Tout ce qui touche au poste d'entretien, avec la maintenance et les pièces détachées, a pris 25 % par rapport à ce que nous avions prévu dans notre business plan. La crise de l'électricité n'était pas prévue non plus, elle a des conséquences sur le fonctionnement et la rentabilité de notre structure… Durant les trois premières années, nos prix étaient bloqués, il n'y avait pas de problème, mais nous avons été obligés de renégocier le contrat… La note a été très salée avec une augmentation annuelle de 100 000 euros ! »*. Des panneaux solaires ont été installés récemment sur le site : *« il n'y avait pas d'intérêt à en poser jusqu'à présent, car nous achetions l'électricité à des prix de gros et nous étions en dessous des coûts de production du solaire. La donne a donc changé. Ces panneaux ne couvrent bien sûr pas tous nos besoins… Pour les nouvelles négociations du prix de l'électricité, j'ai bien peur que les nouvelles heures creuses soient transférées l'après-midi, quand l'éolien et le solaire tournent à plein régime. Forcément, ce ne serait pas le plus intéressant pour nous, il n'est donc pas dit que nous fassions des économies »*.

Du boulot, mais c'était prévu

Concernant la main-d'œuvre, tout est à peu près dans les clous. Trente tonnes d'ensilage de Cive (principalement du seigle) sont incorporées chaque jour dans les méthaniseurs. *« Quand tout se passe bien, deux heures quotidiennes suffisent, mais il faut y ajouter de la surveillance. Il doit toujours y avoir quelqu'un à moins de 15-20 minutes du site, pour pouvoir intervenir en cas d'urgence. Il y a aussi tout ce qui touche à l'administratif : une traçabilité est mise en place, ce qui entre et sort d'ici est noté quelque part »*, informe Christophe Monot. Le plus chronophage, dans l'affaire, est sans doute les travaux dans les champs, avec les ensilages et les épandages : *« nous avons fait le choix d'être un maximum indépendants pour ces interventions. Cela nous prend donc beaucoup de temps mais c'est assumé. Nous ne faisons appel à aucune entreprise extérieure ou presque. Pour toutes ces raisons, il est difficile de chiffrer la main-d'œuvre nécessaire pour faire tourner cette unité. Avant la mise en route de celle-ci, nous avions tablé sur deux équivalents temps plein toute l'année : il ne faut pas moins que cela. Nous avons la chance d'être nombreux et bien organisés : ce type de projet, il ne faut pas le mener seul, c'est certain. Et cela va sans dire : c'est un tout autre métier pour chacun d'entre nous ! »*.

Ça produit

L'une des plus grandes satisfactions du Gaec MLGG concerne la production. Oui, l'unité produit du gaz et ce, dans des proportions tout à fait conformes à ce qui était initialement prévu. *« Il n'y a pas eu de mauvaises surprises de ce côté-là, c'est bien »*, confirme Christophe Monot, alors que plusieurs impasses techniques et/ou biologiques sont parfois rencontrées en méthanisation. *« Cette production est rassurante en tous points, notamment vis-à-vis du banquier quand nous remboursons les prêts tous les mois. Nous avons tout de même eu une peur bleue au moment du covid avec un gros problème au niveau du raccordement, mais celui-ci n'a finalement pas eu de conséquences »*, ajoute Christophe Monot. Une autre satisfaction vient du digestat : *« celui-ci est intégralement valorisé, il est utilisé sur environ un tiers de nos 1000 ha de grandes cultures. Cette méthanisation, c'est un peu notre élevage, nous qui sommes 100 % producteurs céréaliers à la base. Nous obtenons l'équilibre d'une ferme de polyculture-élevage, c'est ce que nous recherchions »*. Les économies en engrais sont évaluées à 80 000 euros par an, comme cela était indiqué dans le business plan. Des études sont actuellement menées avec Arvalis et la Chambre d'agriculture pour évaluer les bénéfices agronomiques du digestat. *« Il nous faudra un peu plus de recul pour sortir des résultats fiables mais pour l'instant, c'est très prometteur »*, commente l'exploitant.

Pas toujours simple

Christophe Monot souhaitait terminer cette rencontre sur une note positive, mais un petit oubli l'en a empêché : *« dans votre article, nous faisons le bilan de quatre années d'utilisation. Cet état des lieux serait incomplet si nous ne faisions pas allusion à toutes les difficultés réglementaires que nous rencontrons, notamment avec l'État… Dès la mise en route, en 2021, les problèmes ont débuté. De nouvelles normes sont arrivées moins de deux mois après le démarrage… Nous sommes en train de lancer un audit pour être certains d'être dans les clous. L'aspect réglementaire n'est pas toujours simple à interpréter, chaque Dreal pouvant interpréter des règles nationales pas toujours très précises. Et c'est plus qu'une anecdote : la semaine où Fabrice est parti, nous avons eu un contrôle fiscal sur la méthanisation. Malgré ces circonstances plus qu'atténuantes, il n'avait pas été possible de décaler… »*.

AG

// CUMA

89 Dématérialiser le carnet

Ce jeudi 31 juillet, la Cuma de Coopensil s'est retrouvée à la salle des fêtes de Saints-en-Puisaye pour réaliser son assemblée générale.

Mathieu Babut, président de la Cuma Coopensil a souhaité réunir ses adhérents, ce jeudi 31 juillet, à la salle des fêtes de Saints-en-Puisaye pour faire un retour sur l'année et proposer des nouveautés. Face à la vingtaine de personnes réunies, le président, accompagnée par Mathilde Bonneau, animatrice Cuma, Emmanuel Galopin, trésorier, Cyril Fromentin, secrétaire et Thomas Boivin, vice-président, commencent la réunion par le renouvellement des administrateurs. Sur six, quatre renouvellent ! Le bureau s'emploie alors, le sourire aux lèvres, à motiver les troupes… Avec près de 89 adhérents à son actif, la Cuma de Coopensil est considérée comme la plus importante et a cette volonté *« d'avoir toujours du matériel disponible pour ses adhérents »*, confie Mathilde Bonneau, animatrice Cuma. Angélique Roy, trésorière adjointe à la Cuma affirme, *« que la Cuma tourne bien, qu'elle a un bon volume d'activité »*, mais rappelle qu'il *« faut faire attention à l'utilisation du matériel »*. Le représentant de la Cuma en profite donc, pour parler de la nouveauté qui concerne la réservation de matériels à ses adhérents, afin de les sonder. *« En faisant les comptes, nous nous sommes aperçus que le Karnott, l'application qui nous permet de géolocaliser, de mettre des traceurs sur matériels, et de remplir automatiquement le nombre d'hectares que nous travaillons et à quel endroit sur un carnet dématérialisé, nous coûte désormais 7 000 euros par an »*, annonce-t-il. Les visages changent de couleur, et les questions fusent. *« Comment ça se fait que ça coûte aussi cher ? »*, interrogent les adhérents. *« Les abonnements ont augmenté, à cause du fournisseur et en plus le matériel Karnott commence à prendre de l'âge dans notre Cuma, donc on constate de plus en plus de pannes »*, répond Mathieu Babut.

« My Cuma planning »

Cyril Boivin, secrétaire, prend à son tour la parole. *« Nous avons donc pensé à une solution : le Cuma planning, c'est une sorte de carnet de notes dématérialisé, moins élaboré que le Karnott mais qui a tout de même des avantages »*, révèle-t-il. Un adhérent prend alors la parole, pour contester, *« Pourquoi on ne revient pas au vrai carnet de notes ? »*, interpelle-t-il. Mathieu Babut, réaffirme donc la position de la Cuma vis-à-vis de ces carnets de notes, parce qu'entre *« ceux qui tombent dans le tracteur, dans la broyeuse, ou ceux qui sont mouillés, ça ne facilite pas le travail du bureau. On a senti le changement avec le Karnott, c'est tellement plus facile, en tout cas pour qu'on puisse repasser derrière vous »*, confie-t-il. Le secrétaire, continue alors, pour parler cette fois-ci du coût, *« beaucoup moins important, qui est de 600 euros maximum par an »*, ajoute-t-il. *« Vous allez donc me demander pourquoi, 600 euros maximum ? »*, exprime-t-il en sondant la salle, à l'écoute, *« c'est parce que cet outil se divise en trois modules, optionnels à chaque fois »*. Les adhérents à l'écoute, attendent avec impatience la suite. Le premier module, comme l'explique le secrétaire, concerne la réservation et post-réservation du matériel. *« Vous pourrez voir en temps réel les matériels réservés et jusqu'à quand, et nous pourrons également, laisser des messages, comme pour graisser une roue du tracteur par exemple »*, détaille à son tour le vice président. Le second module, est quant à lui, consacré « à la *réalisation de bons de travaux pour la facturation »*, ajoute à son tour l'animatrice. Le troisième et dernier module, *my Cuma temps*, concerne *« le salarié, c'est pour qu'il puisse justifier son temps de travail »*, explique Mathieu Babut, avant de les interpeller, *« Alors vous en pensez quoi ? »*, interroge-t-il. *« C'est une bonne idée, mais nous aurons un temps d'adaptation quand même ? »*, réagit un adhérent. *« Oui, nous pensions réduire petit à petit l'utilisation du Karnott, et faire deux mois d'essai gratuit avec My Cuma planning, comme ça, on teste, et on voit si l'application nous convient »*, conclut le président de la Cuma de Coopensil.

Charlotte Sauvignac



L'AG de la CUMA de Coopensil s'est tenue, ce jeudi 31 juillet, à la salle des fêtes de Saints-en-Puisaye.

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le rendez-vous des locaux

L'EARL de Maiterie a organisé son marché de producteurs, comme tous les étés. Un rendez-vous que les locaux n'osent pas manquer.

C'est à 17 heures que Christiane se rend à Villiers-sur-Tholon pour faire ses petites courses. *« Depuis l'année dernière, je viens pour déguster les produits locaux, et notamment pour le canard, j'ai un petit faible pour le pâté et le foie gras. Je surveille l'heure pour ne pas louper le coche »*, avoue-t-elle, le panier de courses au bras. C'est dans la cour de ferme de l'EARL de Maiterie, qu'une dizaine de producteurs de départements exposent leurs produits. Joël Boname, gérant de l'EARL, sert, le sourire aux lèvres, les habitués qui lui font du bien. *« C'est devenu une habitude de faire ces rendez-vous, vous savez »*, exprime-t-il devant son stand. Faisant partie du réseau « Bienvenue à la Ferme » depuis une trentaine d'années, Joël Boname, s'est fait un nom dans le département. *« Les gens réclament nos produits, nous voyons souvent les mêmes têtes, et faire un marché en vente directe, ça nous permet d'être proches de notre clientèle »*, déclare-t-il. Pour accompagner le poulet prêt à cuire, quoi de mieux qu'une belle bouteille de vin ? Le domaine Boissenet est donc ici, pour présenter les nouvelles pépites qui se cachent dans son domaine, comme du ratafia, du chardonnay, du pinot gris et noir, ou même du crémant. *« On a cette volonté de mêler sur nos parcelles jeunes vignes et vignes de 25 à 40 ans, et de tout vendanger à la main, pour davantage d'authenticité »*, témoigne le viticulteur de Montholon. Après avoir fait quelques dates, Yann Boissenet et Arnaud Ponchon, gérant du « Solstice des Abeilles », constatent que les visites sont moins nombreuses. *« D'habitude, nous avons au moins 400 personnes qui viennent, et là, on pourrait peut-être même diviser par moitié »*, observe l'apiculteur. Installé sur Senan depuis une quinzaine d'années, Arnaud Ponchon, se félicite des évolutions qu'il a pu réaliser pour épater la clientèle. *« Sur mon stand, je propose des miels classiques, comme l'acacia, mais également des miels plus originaux, comme le miel d'oignon »*, explique-t-il, avant de conseiller un client sur le miel de sarrasin.



Le marché de producteurs au sein de l'EARL de la Maiterie, ce vendredi 25 juillet.

Une année plus frileuse ?

Un peu plus loin, Philippe et Yvette Bonard, retraités et passionnées d'escargots se félicitent du succès rencontré, après un stand semi vide. *« Nous avions un élevage de près de 600 000 escargots, en 2004, avant que mon mari ait des soucis de santé. Pour notre santé, on a donc décidé de passer à 60 000 escargots »*, confie-t-elle. Cette fois-ci, les retraités ont été « victimes de leurs succès », puisque *« les parisiens sont fervents de nos escargots en sauce bourguignonne, saupoudrés par du vin rouge »*, s'amuse-t-elle. Pour autant, l'année a été plus frileuse, Yvette et Philippe constatent que *« notre vente a baissé de 40 % à 50 % »*. À leurs côtés, Tatiana Michel, coassociée de la structure « Au cœur du Moulin », fait ses premiers pas dans le monde de la vente directe. *« Nous nous lançons, mon mari et moi, dans la production de farines, à pourrain. On achète le blé aux agriculteurs de l'Yonne et on tente d'apporter des produits qui répondent à la demande, notamment des farines autres qu'au blé, comme du sarrasin ou même de la châtaigne »*, manifeste-t-elle, avant de regarder les préparatifs pour la future boulangerie-pâtisserie qu'ils sont en train de réhabiliter. Un peu plus loin, Océane Abry, associée de la Ferme des Abry, vend ses fromages, pour la 2e fois sur le marché. *« Nous sommes situés à Leugny, avec près de 70 brebis et 70 vaches. Les retours sont bons, les clients viennent même plus tôt que l'horaire affiché pour être sûr d'avoir tout ce qu'ils veulent »*, confesse-t-elle, le sourire aux lèvres. L'église sonne 19 heures, le temps pour les clients comme pour les artisans de rentrer chez eux.

Charlotte Sauvignac

// FESTIVITÉS

Hauteroche, on s'en rapproche

La fête départementale n'a jamais été si proche ! Pour rappel, le rendez-vous est donné les 23 et 24 août dans un petit village de moins de 80 habitants près de Venarey-Les Laumes.

Ça s'active du côté des JA de Montbard-Venarey. *« Nous avions un peu levé le pied durant les moissons mais c'est pleinement reparti depuis ! »*, annonce Baptiste Prévotat, agriculteur à Boux-sous-Salmaise et président de cette édition 2025. Montage, organisation, animations, logistique, décorations : toute l'équipe organisatrice est pleinement mobilisée pour concocter un très beau rendez-vous, aussi convivial que festif.

Ça roule déjà

Le circuit de C15 est désormais tracé, des essais ont déjà été réalisés et visiblement, c'est pas mal du tout ! Beaucoup plus technique que rapide, la piste accueillera une trentaine de bolides le week-end de la fête. D'autres agriculteurs se sont récemment entraînés sur place, mais dans un tout autre domaine : le battage à l'ancienne. Des agriculteurs locaux proposeront quatre démonstrations : une le samedi et trois le dimanche dans du blé laissé sur pied, spécialement pour l'occasion. De nombreux animaux ont également rendez-vous à Hauteroche les 23 et 24 août, y compris les chevaux du centre équestre de Thenissey, avec de belles démonstrations et des balades à poneys. Le marché de producteurs s'annonce très bien lui aussi, avec 25 stands attendus. Si des agriculteurs souhaitent participer, quelques places sont encore disponibles. La préparation de la fête, c'est aussi la chanson qui annoncera l'évènement sur les réseaux sociaux. Les enregistrements se sont déroulés lundi, tout le monde attend le résultat ! Anthony Guinot a prêté sa voix au début de la chanson, cet agriculteur de Verdonnet a été rejoint par des JA de Montbard-Venarey.



Une partie des JA, la semaine dernière, lors d'un rendez-vous de préparation sur le site.

C'est la pub

La communication s'apprête à battre sont plein, avec notamment 1 000 flyers, 500 affiches A4 et 500 affiches A3 dans les cartons. Comme tous les ans, un concours de structures de bottes de paille est mis en place pour communiquer autour de la fête départementale. Les cantons JA de toute la Côte-d'Or sont invités à faire preuve d'imagination pour donner envie au grand public de se déplacer. Les jeunes de Vitteaux ont été les premiers à œuvrer en réalisant un énorme C15 en paille, le long d'un axe routier. Les photos de différentes réalisations sont à envoyer avant le 15 août sur contact@ja-21.fr : le canton qui obtiendra le plus de likes sur Facebook sera récompensé. Le canton *« à battre »* répond au nom d'Arnay-le-Duc, lauréat des derniers concours. Suivez l'actualité de la fête sur la page Facebook « Association Fête de l'Agriculture ».

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// COOPÉRATIVE

Rencontre avec le président de Feder Élevage

Le Côte-d'Orien Josselin Laligant préside la coopérative Feder Élevage depuis l'été 2024. Nous avons parlé avec lui de ses nouvelles responsabilités.



L'éleveur de Gissey-sous-Flavigny consacre en moyenne deux à trois jours par semaine à Feder. Quelques éléments chiffrés sur la coopérative et l'union de coopératives: 215 000 bovins commercialisés par an, plus de 4 200 adhérents sur presque une trentaine de départements.

Il s'est toujours engagé pour défendre les intérêts de l'élevage. Quelque part, retrouver Josselin Laligant à la tête de la coopérative Feder est tout sauf une surprise. *« Oui et non ! »*, tempère avec le sourire l'homme de 38 ans, en précisant qu'il n'avait pas forcément l'ambition de devenir président. *« Ce n'était pas vraiment mon idée de départ, même si je fais partie du conseil d'administration depuis très longtemps. La question s'est réellement posée quand Yves Largy nous a fait part de sa volonté d'arrêter, l'heure de la retraite étant arrivée pour lui. Je m'étais positionné pour reprendre quelques dossiers, afin de décharger la future personne qui allait lui succéder. Mais finalement, ce successeur, ça allait être moi ! »*.

Un projet à plusieurs

L'éleveur de Gissey-sous-Flavigny s'est laissé convaincre par toute l'équipe de Feder, un petit sondage mené au sein du conseil d'administration en faisait d'ailleurs *« l'homme de la situation »*. Le directeur et l'ancien président avaient débarqué chez lui, un jour, pour aborder le sujet: *« il est certain qu'une telle décision ne se prend pas à la va-vite. Il y a beaucoup d'investissement humain derrière et comme tout le monde, j'ai une ferme à faire tourner. J'ai aussi et surtout une famille avec une épouse et trois enfants, ainsi qu'une vie sociale… Il fallait réfléchir et s'organiser ! Déborah, avec qui je travaille dans le Gaec, était forcément dans la discussion. C'était un projet à plusieurs »*.

C'est parti

Élu président de Feder Élevage le 20 juin 2024, Josselin Laligant livre son ressenti sur sa première année d'exercice: *« globalement, tout s'est bien passé, mais heureusement, je connaissais déjà la maison ! Ces nouvelles fonctions me prennent en moyenne deux à trois jours par semaine, avec un certain nombre de réunions et de représentations. Je dois être aussi disponible tous les jours par téléphone, mails ou visio. Bertrand Laboisse, éleveur dans l'Allier, préside quant à lui l'union des coopératives: nous nous entendons bien l'un et l'autre, chacun a en quelque sorte son territoire pour éviter de trop se déplacer. J'ai tout de même dépassé les 15 000 km cette année ! Il y a un an, j'avais décidé de déléguer plusieurs dossiers au sein du conseil d'administration pour me décharger: je pense avoir bien fait. Le travail à la ferme, lui, se fait bien. Des week-ends sont parfois un peu plus courts que d'autres, je rentre un poil plus tard certains soirs, mais nous y arrivons. Beaucoup de simplifications ont été mises en place dans notre conduite d'élevage. Pour les cultures, nous travaillons avec deux autres exploitations, le matériel est mis en commun, nous faisons en sorte de travailler vite et bien »*.

Prendre position

Josselin Laligant partage son attachement au système coopératif: *« les coopératives sont le prolongement de nos exploitations. Il est impératif de garder le contact avec le terrain, d'avoir des élus qui font remonter ce ressenti terrain pour donner une ligne de conduite à nos coopératives. Ces dernières ne doivent pas devenir de grandes entreprises même si oui, à un moment donné, elles doivent être gérées comme de grandes entreprises. À mon sens, il est essentiel de conserver cette notion de coopérative »*. Le Côte-d'Orien invite les jeunes à s'investir, à se rapprocher des conseils d'administration: *« nos organismes travaillent pour le bien commun, il est important de s'engager et de représenter l'ensemble des territoires. C'est un des défis des années qui viennent: renouveler les conseils d'administration dans lesquels nous retrouvons souvent les mêmes personnes »*.

Un autre défi

Un mot sur la conjoncture, pour terminer: *« les cours sont porteurs, même si nous avons eu une petite baisse récemment, à cause de la dermatose. Ce qui va le plus mal est bel et bien cette décapitalisation et cette démographie, celle-ci va encore nous faire perdre des éleveurs… Ce sujet revient à chacune de nos réunions de conseils: comment allons-nous maintenir le nombre de bovins dans nos campagnes ? Comment motiver les jeunes à s'installer en ayant des élevages viables et vivables ? Je ne sais pas si les cours actuels changeront la tendance »*.

AG

// CHAROLAIS LABEL ROUGE

S'adapter aux nouveaux modes de consommation

L'Association Charolais Label Rouge n'échappe pas à la crise qui frappe les filières de qualité. Elle vient de connaître deux années de baisse consécutives mais maintient ses efforts pour préserver son capital auprès des consommateurs et des distributeurs.

Les filières de qualité souffrent d'un contexte défavorable. Le Covid a laissé des traces et l'inflation a cassé une belle dynamique. Aujourd'hui, la décapitalisation fait flamber les prix des animaux standards. Ce retournement n'encourage pas les éleveurs à produire de la qualité et leur nombre s'érode en même temps que les abattages à l'échelle nationale tandis que la consommation diminue elle aussi. Les Labels Rouges sont à la peine et l'Association Charolais Label Rouge (ACLR) n'y échappe pas. En 2024, le volume de bovins labellisés a baissé pour la seconde année consécutive de 6 %. Cela laisse tout de même un volume conséquent de 15 000 bovins labellisés, deux fois plus qu'en 2016-2017. 2 230 éleveurs ont livré des bovins Label Rouge en 2024. Depuis 2006, la part des Grandes et moyennes surfaces (GMS) a pris de l'ampleur dans les points de vente, mais le nombre total est en baisse depuis deux ans et la disparition de l'enseigne Casino a pesé sur ce chiffre. La part de viandes pour haché (VPH) atteint désormais 35 % du volume. Le Charolais Label Rouge fonde ses espoirs sur la Restauration hors domicile (RHD) que devaient encourager les lois EGAlim et Climat. *« Mais cela peine à se mettre en place »*, regrettait Emmanuel Pilorge, vice-président de l'association. *« En 2025, une progression est en vue sur les produits élaborés, »* signalait la directrice Marjorie Marty. De nouvelles dispositions autoriseraient l'intégration de viande bovine Label Rouge dans des brochettes, viandes marinées et autres rôtis… Ces nouveaux produits seraient toutefois exclus pour le moment d'un approvisionnement dit « durable… »

« Trouver sa place »

Parlant au nom des abatteurs, Olivier Jame, directeur de Bigard Cuiseaux et vice-président de l'ACLR, évoquait les mutations de la filière. *« On tue désormais des Labels Rouges pour des avants. Le consommateur veut du prêt à déguster tout élaboré et les industriels ont dû s'adapter à la montée du haché. Aujourd'hui, la difficulté, c'est de trouver sa place. Jusqu'alors, le haché, c'était le prix d'appel. Il faut revoir ce prix, se placer… »*. Il incitait à poursuivre la promotion du produit face à *« des clients distributeurs moins professionnels et des consommateurs de plus en plus exigeants »*. La baisse des volumes d'activité réduit les ressources de l'ACLR. Son niveau d'activité des années passées lui permet de poursuivre les actions de communication habituelles. L'association va maintenir sa présence auprès des points de vente et cibler les consommateurs (dégustations, salons…). Elle espère pouvoir compter sur *« une nouvelle communication collective avec de gros moyens »*. *« Je suis convaincu que l'on doit poursuivre le chemin pour préserver ce véritable patrimoine, mais il faut être ouvert aux attentes de notre société. Nous avons su modifier nos cahiers des charges pour plus d'environnement, de bien-être animal, mais il faut être attentif et s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Nous devons, au sein de nos instances nationales, gagner en réactivité pour éviter de regarder passer le train… »*, concluait le président de l'ACLR, Didier Périchon.

Marc Labille



À la tribune, Marjorie Marty, directrice, Didier Périchon président, Olivier Jame et Emmanuel Pilorge vice-présidents de l'ACLR.

ÉLEVAGE

// FOIRE D'ÉTÉ AUX CULARDS

58

Une facette qui a de l'avenir

Le 31 juillet, le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert en partenariat avec la Sicafome organisait l'édition d'été de la foire-concours et vente de culards.



Les jurés ont fait un second vote pour élire le Super Prix d'honneur de l'édition d'été de la foire-concours aux culards.



Thomas Pipponiau remporte le Super Prix d'honneur de la foire-concours d'été aux culards pour la première fois de sa carrière.



L'équipe du comité des foires et concours de Moulins-Engilbert était au rendez-vous pour l'organisation.



68 élevages étaient présents pour apporter des animaux lors de l'événement.

Avec l'édition d'été de la foire-concours et vente de culards, le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert et la Sicafome attirent toujours autant les acheteurs et les apporteurs. Organisé le 31 juillet, ce rendez-vous fut l'occasion d'apprécier les 311 animaux présents dont 52 mâles. *« Un chiffre un peu plus important que les années précédentes »* précise Gilles Trinquet, président du Comité, sans pour autant donner une cause exacte. Pour lui, la présentation globale était de qualité *« rendant ainsi hommage au savoir-faire des éleveurs »*. Ce bel état a d'ailleurs rendu la tâche difficile pour les jurés qui furent obligés de revoter pour le Super Prix d'honneur ; les voix étant équitablement partagées entre les deux finalistes.

Finalement c'est l'animal de Thomas Pipponiau, 27 ans, (Lanty-71) qui fut primé. Une première pour lui qui est installé depuis 2022 en reprenant la ferme familiale. Il réagit face à cette distinction : *« je suis heureux que ce produit ait été reconnu, car j'ai mis beaucoup d'attention à le préparer, et je pense qu'elle a remporté le prix pour son bel arrondi de culotte et sa bonne gueule. Sans oublier ses beaux aplombs et sa gentillesse de caractère »*. Pour rappel, Thomas Pipponiau est à la tête de 90 ha (dont 5 ha de maïs ensilage, restant prairies) et de 65 mères charolaises dont une dizaine de culardes par an. D'autres élevages parmi les 68 présents furent distingués par des prix (voir encadré dédié).

Après la foire-concours, la vente fut électrique avec des offres s'enchaînant rapidement. Le prix d'honneur fut adjugé à 4 350 euros à Thierry Dufour. De son côté, le *Top Price* fut attribué à l'EARL de Rigny pour un montant de 4 840 euros. La moyenne s'établit à 2 858,43 euros, pour 264 animaux vendus.

Palmarès

Super Prix d'honneur : Nicolas Pipponiau.
Châtron (12-24 mois) :
Prix d'honneur : Gaec des Nicolas ; 1er prix ex aequo : Gaec Dumont et EARL Montbaron ; 2e prix : Gaec Dumont (deux animaux primés) ; 3e prix ex aequo : Gaec des Nicolas et Roger Malcoiffe.
Châtron (+ 24 mois) :
Prix d'honneur : Thomas Pipponiau ; 1er ex aequo : EARL Louis Gondard, EARL Du Grand Lormy, Gaec Loudenot ; 2e ex aequo : Philippe Antoine (deux animaux), Hubert Boucaud ; 3e ex aequo : Gaec du Grand Anizy, Philippe Antoine.
Génisses Section 1 :
Prix d'honneur : Pascaline Lemaitre ; 1er ex aequo : Philippe Blaudier, Gaec du Verger, EARL Plantard, Gaec des Couthions, 2e prix : Gaec Gilles Martin et fils (deux animaux), Gaec du Verger, Philippe Blaudier ; 3e ex aequo : EARL Cottin, Gaec Laffaye, Gaec Deboux.
Génisses section 2 :
Prix d'honneur : Thomas Pipponiau. 1er ex aequo : Gaec des Couthions (trois animaux), Gaec du Tilleul (deux animaux) ; 2e ex aequo : EARL Stéphane Berger (deux animaux), EARL Père, EARL Rousseau, Xavier Fenayon ; 3e ex aequo Michel Vernisse (deux animaux), EARL Montbaron, Xavier Fenayon.
Génisses section 3 :
Prix d'honneur : Claude Gauthey ; 1er ex aequo : Thomas Pipponiau, Danièle Bonnot, Michel Vernisse, EARL de Souvignes, Gaec Dumont ; 2e ex aequo : Gaec du Mont Dardon, Gaec du Passou, Gaec du Grand Anizy, Benoît Blondeau, EARL de la Croix Girard ; 3e ex aequo : Gaec Laguigner (deux animaux), EARL Loïc Tholot, Philippe Dessolin, Gaec du Mont Dardon.
Génisses section 4 :
Prix d'honneur : Hubert Boucaud ; 1er ex aequo : EARL Christophe Gauthy, Gérard Jeudy, Ludovic Puget, Gaec des Bordets, Jean-Paul Boucaux ; 2e ex aequo : Gaec Gilles Martin et fils, Gaec du Grand Anizy, EARL les Bouillots, Gaec des Bordets ; 3e ex aequo : Jacques Bordet, Alain Vachez, EARL Loïc Tholot.

L'utilité des avancées

Si la foire-concours et la vente aux enchères sont donc attendues par la profession, Gilles Trinquet insiste : *« Ces animaux culards demandent un travail très particulier de la part des éleveurs et un suivi au plus près car ils sont assez fragiles (os ou cœur par exemple). Mais, malgré tout, cette facette spécifique du charolais rassemble de nombreux passionnés qui, grâce à la génétique, peuvent trouver des leviers pour faciliter leur quotidien comme la recherche du vêlage facile ; le tout en conservant leur œil de spécialiste bien évidemment. Je pense qu'actuellement l'utilisation de la génétique et celle de la génomique sont des éléments très utiles pour orienter les qualités d'un cheptel - et cela que ce soit en culard ou non. Grâce à ces technologies de pointe, les contraintes importantes que représente l'élevage culard s'amenuisent de plus en plus et je suis persuadé que cela peut permettre de renouveler les passionnés de ce volet si singulier de notre métier, et donc faire perdurer les culards dans le temps »*. Avec un optimisme intact d'années en années pour la pérennité du métier d'éleveur et d'agriculteur, Gilles Trinquet émet tout de même quelques craintes face au contexte sanitaire. *« Si les technologies sont très bien utilisées par la profession, l'État, lui, semble à la traîne. Les vaccins tardent à arriver chez nous alors qu'ils sont disponibles dans les pays voisins. Cette situation est incohérente, d'autant plus lorsque l'on voit des cheptels abattus dans leur totalité, et que l'on voit l'État qui ne paraît pas s'inquiéter des conséquences pour l'intégralité des filières de cette gestion, en sus de l'avenir des éleveurs concernés. Pour moi, l'État vit avec des œillères et semble toujours vouloir aller au plus simple en ce qui concerne l'agriculture. Mais, nos vies sont complexes à l'image de nos métiers qui traitent du vivant, qu'il soit animal ou végétal. Finalement, c'est peut-être le vivant dans son ensemble qui est mis de côté »*. Il conclut : *« Nous sommes passionnés, et nous travaillons tous les jours pour continuer à proposer des produits de qualité, comme ce fut le cas aujourd'hui. Et, le déjeuner proposé ce midi est le témoin de cette cohésion de la profession pour maintenir nos élevages, nos outils de ventes, et l'effervescence de nos campagnes »*. Preuve de ces dires, les 330 repas distribués ce jour-là par le Comité des foires et concours aux apporteurs, acheteurs, amis, membres de leurs familles et curieux. La foire-concours et la vente aux culards d'été font donc encore une fois briller toutes les facettes d'une profession qui fascine et qui fait vivre. Le prochain rendez-vous de Moulins-Engilbert se déroulera le 18 octobre avec la 2e édition de la vente aux enchères à main levée, orchestrée au Champ de foires du bourg.

Chloé Monget

// MOISSON

58 « Ce fut expéditif »

Cyril Cherreau, exploitant à La Petite Brosse (Donzy) a terminé ses moissons de blé, orge (printemps et hiver) et colza en 13 jours. Un élément inédit annonciateur de changement.



Cyril Cherreau, exploitant à La Petite Brosse (Donzy) a terminé sa récolte de blé, orge (printemps et hiver), colza et trèfle incarnat porte-graines au 3 juillet.

Installé à la Petite Brosse à Donzy, Cyril Cherreau est à la tête de 306 ha, dont: 105 ha de blé, 17 ha d'orge de printemps, 80 ha d'orge d'hiver (les deux semées à l'automne), 43 ha de colza, 20 ha de tournesol (non irrigué), 12 ha de trèfle incarnat porte-graines et 12,5 ha de luzerne porte-graines. Si cette dernière reste encore à récolter, comme le tournesol (d'ailleurs grêlé dans la semaine du 25 juillet), pour le reste, il explique que *« les qualités sont bonnes, même s'il manque un peu de protéines »*. En ce qui concerne les volumes, *« le blé a donné 72 quintaux (avec un PH excellent), 39 quintaux pour le colza et 75 quintaux pour les deux types d'orge. J'ai terminé la récolte du blé, des orges, du colza au 3 juillet, en 13 jours de travail, ce fut expéditif! »*. Si pour lui ce laps de temps est assez exceptionnel, il précise avoir arrêté entre 13 heures à 20 heures *« afin d'éviter les grosses chaleurs »*.

Une nouvelle ère

Il poursuit sur ce point: *« Lorsque j'ai travaillé aux États-Unis, j'ai été témoin de feux de machine, et dire que c'est impressionnant est un euphémisme. De ce fait, et afin de préserver les machines et surtout le personnel, j'évite de travailler durant les pics de chaleur afin de minimiser au maximum les risques même si je ne suis pas dans des parcelles aux facteurs aggravants comme je n'ai pas silex ici »*. Si, dans ce cas de figure, adapter les horaires de travail est donc indispensable, il explique également que pendant les travaux il est toujours suivi par un déchaumeur: *« le risque zéro n'existe pas donc autant prévoir »*. Pour lui, cette situation globale d'une moisson rapide liée à de très fortes chaleurs est une tendance témoignant d'un élément spécifique: *« le changement climatique est avéré, on ne peut pas dire le contraire. Et, j'ai une crainte: avoir des périodes sèches ou humides de plus en plus longues et décalées par rapport à l'accoutumée. En somme, avoir une désaisonnalité »*.



Les récoltes étaient stoppées de 13 h à 20 h (période de pic de chaleur) chez Cyril Cherreau pour éviter tout risque pour les machines ou le personnel.

Cyril Cherreau

Un avenir à travailler

Malgré ce contexte, il n'est pas désespéré: *« comme la climatologie est humainement incontrôlable, la profession arrivera à s'en sortir si elle s'adapte, par des modifications pratiques ou des choix variétaux différents ou carrément des cultures nouvelles. Mais, pour ces dernières, il faudra des débouchés intéressants. Pour ne donner qu'un exemple, nous pouvons imaginer produire du coton dans quelques années. La question restant: à quel prix? Les exploitants ont toujours su faire face à de nombreuses contraintes comme l'augmentation des charges ou des prix des intrants, mais actuellement les revenus, eux, ne suivent plus »*. Au final, il fait le bilan de ces dernières années: *« sur 5 ans nous avons une seule année de viable puisque, par exemple, le prix des engrais a augmenté de 30 à 50 %; plombant les trésoreries, en plus des conséquences des aléas climatiques »*. Concernant les prix de vente, Cyril Cherreau évoque une situation quasi incontrôlable à l'échelle départementale, régionale ou même nationale puisque les marchés sont, eux, internationaux: *« Nous n'avons aucun pouvoir réel de les influer d'une manière ou d'une autre. La seule chose que nous pouvons faire est de nous préserver en stockant nos récoltes et en assurant un minimum de revenu par des contrats filières notamment »*.

Chloé Monget

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Les bonnes frites du McDo

La récolte de pommes de terre a débuté le 26 juillet autour de Seurre. Il y a quelques jours, nous étions dans une parcelle dédiée aux restaurants McDonald's.

Si les frites de chez McDonald's sont aussi bonnes, ce n'est pas un hasard: une partie d'entre elles viennent de Côte-d'Or, et plus précisément du val de Saône! Jean-Luc Faudot, rencontré la semaine dernière dans l'une de ses parcelles près de Seurre, travaille effectivement avec McCain, le fournisseur de frites de la célèbre multinationale américaine. Depuis plusieurs années, ses pommes de terre, aussitôt récoltées, partent dans une usine à Matougues, dans la Marne. *« Elles seront consommées dans des restaurants 48 heures après leur arrachage, tout va très vite »*, fait remarquer le Côte-d'orien, en Gaec avec Bertrand Piffaut.

On commence tôt

Le 26 juillet est une date un peu inhabituelle pour récolter des pommes de terre, comme le reconnaît Jean-Luc Faudot: *« c'est vrai, c'est un peu tôt pour nous, D'ordinaire, c'est quelques jours plus tard, mais nous avons reçu le signal pour commencer. En effet, des problèmes de qualité sont rencontrés dans les Landes et nous sommes sollicités dès la fin juillet. Les produits ne sont pas tout à fait à maturité mais il n'y aura aucun impact sur le goût, les pommes de terre seront aussitôt travaillées et consommées. En récoltant à cette date, nous n'avons pas le rendement maximum, mais McCain le prend en compte et nous rémunère un peu plus »*.

Une belle dynamique

La météo des derniers mois a été favorable aux pommes de terre, poursuit l'exploitant: *« un peu à l'image de toutes les autres cultures, il faut s'en féliciter. Le printemps a été très beau, sachant que nous avons planté début avril. Nous avons eu un peu peur avec la canicule de mai et juin mais tout s'est finalement bien passé. Il a plu de nouveau par la suite et les températures se sont bien calmées. Concernant l'irrigation, nous sommes aujourd'hui à un total de cinq tours d'eau, ce qui est très correct »*. Le producteur nous informe d'un contexte commercial assez particulier pour 2025: *« beaucoup de pommes de terre ont été plantées en France, à cause des prix des céréales et des betteraves qui ne sont pas au rendez-vous. En ce qui nous concerne, nous sommes en contrat et nos prix ne changent pas, mais cela n'empêche pas les acheteurs d'être un peu plus pointilleux sur la qualité de la marchandise. Je pense notamment aux dégâts des taupins, ou encore du taux de matière sèche qui doit être à un minimum de 19 %. Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir un camion ou deux en déclassement. Dans ce cas, la production partirait dans des méthaniseurs et les prix ne seraient pas les mêmes… »*.

Un travail d'équipe

La récolte devrait se poursuivre jusqu'au 10 septembre sur les 15 ha de cultures du Gaec Sablons: *« pour l'instant, les rendements dans notre unique variété Innovator s'élèvent à 45 t/ha. C'est un peu moins que la moyenne de 55 t/ha espérée dans ces champs mais comme dit précédemment, le maximum n'est pas encore atteint »*. Jean-Luc Faudot et Bertrand Piffaut travaillent en commun avec la ferme de Tontenant de Pagny-le-Château, l'EARL Jacquin de Chamblanc et Pierre Halluin de Labruyère: *« une bonne organisation est essentielle pour répondre aux exigences de McCain. Lors des pics de récolte, nous avons huit tracteurs et huit bennes en action. Nous avons renouvelé notre arracheuse en Cuma il y a deux ans, ce qui nous a permis d'augmenter notre débit de chantier de 30 %. Autrefois, McCain nous demandait jusqu'à cinq camions par jour, ils sont désormais montés à six! Grâce à l'achat d'un déterreur et d'une sauterelle, il nous faut désormais une heure pour charger un camion, contre 1 h 30 auparavant »*.

AG



Jean-Luc Faudot, agriculteur à Bousselange, devant une imposante arracheuse, propriété de la Cuma de la Robe des Champs.



Les pommes de terre sont triées une première fois sur l'arracheuse. Ici, deux salariés du groupement d'employeurs Agri Ressources 21.

DIVERSIFICATION

// ADAPTATION

De nouvelles cultures face au changement climatique

Afin d'anticiper le réchauffement climatique, certains producteurs, accompagnés par des organismes techniques, cherchent des parades en testant de nouvelles cultures, souvent plus méridionales. Des grenadiers, amandiers et agrumes fleurissent ainsi dans le sud de la région Auvergne Rhône-Alpes.



Yoann Cabourg

Arboriculteur à Loubaresse, dans le sud de l'Ardèche, Yoann Cabourg cultive des mandarines satsumas et des yuzus, qu'il transforme ensuite en glaces ou en confitures.

De nombreux arboriculteurs doivent dorénavant conjuguer leurs cultures avec des restrictions d'eau et des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents. Trouver des espèces fruitières qui tolèrent davantage la sécheresse et le stress hydrique constitue donc une priorité. C'est dans ce contexte que le projet Pepigramette (Pécan, PIstache, GRenade, AMande, noisETTE) a vu le jour, en janvier 2023, pour une durée de trois ans. Porté par la Senura, la Sefra, le Grab[1] et la Chambre d'agriculture de la Drôme, ce programme évalue la capacité d'adaptation et de développement de ces espèces.

La grenade, un fruit prometteur

Selon Claire Gorski, conseillère en arboriculture à la Chambre d'agriculture de la Drôme, la grenade présenterait de bons rendements. Cinq variétés sont suivies en Ardèche sur un sol sableux, tandis que six variétés le sont également sur le site de la Sefra, dans la Drôme, sur des sols de type diluvium alpin et caillouteux. Conduites en buissons, les variétés wonderful et kandhari se sont révélées productives. *« La première possède une double destination pour faire du fruit frais et du jus, tandis que la seconde est plutôt destinée à faire du jus »*, explique la professionnelle. La variété hermione rend une production moyenne, mais permet d'obtenir un fruit de bonne qualité avec des arilles rouges, mous et juteux, très intéressants pour le frais. Seul inconvénient : l'éclatement, également appelé *« cracking »*. *« Si le fruit éclate une semaine avant la récolte, le jus peut être sauvé, mais si ce phénomène apparaît un mois avant, le risque de pourriture est trop grand et rend le jus imbuvable »*. Enfin, la variété acco, plus rustique, semble adaptée aux zones d'altitude. *« Mais elle doit être plantée dans des régions où il y a de faibles risques de pluie en septembre, afin d'éviter le cracking »*.

Une méticuleuse transformation en jus

Producteur en Ardèche, à quelques kilomètres de Valence (Drôme), Sylvain Laprat a arraché 30 ha de pêchers à la suite de dégâts de sharka survenus en 2019. Kiwis, noix, pommiers, pêchers, coings, poires, prunes, cerises et grenades peuplent dorénavant ses vergers. L'idée de la grenade lui est venue de son pépiniériste. *« Il s'agit d'une culture qui nécessite de l'irrigation, mais qui reste moins gourmande en eau. Même si les arbres ont des besoins réguliers, on peut en manquer l'été, contrairement à des cultures plus demandeuses comme le kiwi ou la pêche »*.



Pépigramette

Pistachiers, entrés en production en 2024.

Largement convaincu par cette culture, le mélange de deux variétés lui permet de transformer ses grenades en jus, qu'il vend ensuite dans différents magasins de producteurs, dans des casiers autonomes et en vente directe à la ferme. *« Les bonnes années, je presse 9 tonnes de fruits pour un prix de 10 € le litre en magasins de producteurs et de 6,45 €HT comme prix d'appel pour mes clients ou fournisseurs, détaille le fondateur de la société Lap'fruits. Mais il faut bien admettre qu'on ne vend pas du jus de grenade comme du jus de pomme, il faut faire de la communication autour du produit et s'assurer de la qualité du jus, qui peut être imbuvable s'il est mal pressé ou que les variétés choisies sont trop acides »*. Si ce modèle fonctionne, Claire Gorski tient à souligner qu'une telle diversification ne peut s'envisager sans un circuit de vente bien rodé. *« C'est une bonne idée de chercher à s'adapter, mais il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier et s'assurer d'avoir le débouché ensuite »*.

L'arrivée d'agrumes résistants au froid

Il y a six ans, Yoann Cabourg a fait un tout autre pari : la plantation d'agrumes résistants au froid à Loubaresse, dans le sud de l'Ardèche. Parmi ces dernières, la mandarine satsuma, originaire du nord du Japon et qui se récolte début novembre, ainsi que le célèbre yuzu. *« Ces plantes exotiques n'ont pas encore de ravageurs adaptés, il s'agit donc d'une culture confortable, au même titre que les patates douces ou les fruits de la passion »*, affirme l'arboriculteur en bio. Pour sa seconde année de transformation, l'Ardéchois vend ses agrumes sous forme de glaces et de confitures sur deux marchés nocturnes et en magasins de producteurs. Les greffes d'agrumes lui permettent également d'assurer une petite activité de pépiniériste. *« L'atelier de transformation représente 50 % de mon chiffre d'affaires et les plus grosses ventes sont surtout les petits fruits et les châtaignes »*, déclare le producteur, qui note tout de même un fort intérêt de ses clients pour la mandarine et le yuzu. *« Concernant ces deux agrumes, j'ai déjà vendu toute ma production de l'an dernier. La demande est plus importante que l'offre, d'autant plus que nous ne sommes, pour l'instant, que trois arboriculteurs ardéchois à avoir planté des agrumes… Mais avec le changement climatique, ces productions vont être amenées à se développer »*.

Preuve de cet engouement, d'autres plantations existent d'ores et déjà dans la Drôme des collines et dans le sud du département. Selon Claire Gorski, un second projet Pepigramette intégrant l'introduction d'agrumes devrait ainsi voir le jour.

Léa Rochon

(1) Station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes, la station d'expérimentation Fruits Auvergne-Rhône-Alpes (en cours de liquidation) et le Groupe de recherche en agriculture biologique.



Pépigramette

La culture de grenadiers, testée en Drôme et en Ardèche, semble prometteuse.

Pépigramette Des résultats à consolider en amandes, noisettes et pistaches

Outre les grenades, le projet Pepigramette a mis au jour des résultats en amandes, noisettes et pistaches. Selon Claire Gorski, conseillère en arboriculture à la Chambre d'agriculture de la Drôme, une variété d'amande s'est montrée très sensible au fusicoccum, ce qui a entraîné l'arrachage d'une partie des parcelles. La variété lauranne semble moins sujette à cette maladie, mais sa sensibilité à eurytoma reste à confirmer. Enfin, la variété princesse est, quant à elle, plutôt sensible au coryneum. Les rendements varient également d'une année à l'autre, surtout sur des amandiers non irrigués, ce qui constitue un lourd inconvénient, d'autant plus que l'Espagne sature déjà le marché français à des coûts attractifs.
***« Beaucoup de producteurs français font machine arrière, car les débouchés ne sont pas si nombreux et la demande n'est pas encore bien ficelée »*, confie la chargée de projet. Un schéma qui risque de se répéter pour la grenade, excepté pour les producteurs qui font de la vente directe ou qui privilégient des circuits courts, comme *« ceux qui avaient généralement des abricots, des pêches, des cerises, voire du maraîchage, et qui se sont diversifiés avec des débouchés en magasins de producteurs »*.**
Concernant les noisettes, le constat est bien plus affirmé. *« Aucune variété ne semble être réellement adaptée au territoire rhônalpin, puisque dans tous les cas, nous avons retrouvé des dégâts de balanin et de punaises diaboliques, choses que nous n'observions pas avant »*, détaille l'experte.
Sur pistachiers, les parcelles sont rentrées pour la première fois en production en 2024. La variété kerman a subi des dégâts d'alternariose, tandis qu'une parcelle située à la station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes (Senura) a produit des fruits, qui sont finalement tombés, sans que les chargés d'expérimentation n'aient pu en trouver la raison. Le potentiel économique de la pistache est pourtant bien réel, à condition de rester compétitif par rapport à des pays voisins déjà producteurs, tels que la Turquie.

// MICROCLIMATS

Des écrins hors du réchauffement climatique

C'est dans le Finistère, en Bretagne, qu'ont éclos de nouvelles cultures, plutôt inattendues : citrons, piments, fruits exotiques ou encore plants de thé. Ces expérimentations sont rendues possibles par un savoir-faire indéniable et un microclimat côtier qui soulève des pistes d'adaptation face aux mutations climatiques. Rencontres.

« J'ai semé des graines de poivre de Sichuan (Chine) en 2018. Aujourd'hui, les plants font un mètre de haut », raconte fièrement Michel Thévot, qui cultive ce qui pourrait bien être l'un des rares thés bretons. L'ancien chaudronnier, passionné de botanique, a transformé huit hectares à Sibiril, au pied du moulin de Kerouzéré, en jardin expérimental. On y trouve poivre de Tasmanie, baie de Sichuan, citronniers, camélias, magnolias et 2 800 pieds de Camellia sinensis, le théier. *« Je me retrouve avec énormément d'essences de tous les continents. On plante, on observe. Si ça ne fonctionne pas, tant pis»*. Une passion pour l'expérimentation qui permet également à Michel Thévot d'en apprendre davantage sur son territoire et les pratiques à mettre en œuvre pour mener à bien ses cultures.

Un climat singulier

Le climat du Finistère nord est la clé. *« Chez nous, il fait toujours 28 : 14 le matin, 14 l'après-midi »*, plaisante-t-il. Une manière de dire qu'ici, l'amplitude thermique est quasi nulle, ce qui évite les stress végétaux. *« Le théier résiste à une température de - 12 ou - 15 °C, mais seulement si le gel est court »*. Trois à cinq récoltes par an sont possibles. Michel Thévot confie les feuilles fraîches à la Maison Théerie, vendeur de thé breton dans le Finistère. Certaines des feuilles cultivées ont même été médaillées : *« C'était un thé blanc très agréable, un peu iodé peut-être. Il pouvait s'infuser six ou sept fois »*. Michel Thévot le précise cependant : *« Il suffit d'un hiver à - 15, et nous perdons tout »*. Des propos qui rappellent que l'adaptation au changement climatique passe aussi par la connaissance fine du terrain, l'expérimentation locale et la prudence économique.



Les saveurs de Jade

Citrons caviar produits à Roscoff, dans le Finistère.

Des agrumes bretons

À quelques kilomètres de là, à Roscoff, Gilles Le Bihan s'est spécialisé dans les agrumes sous serre froide, depuis 2018: yuzu, citron caviar, bergamote… *«Nous cherchions à nous différencier. Le citron caviar était onéreux et n'était pas produit en France. Nous nous sommes dit : pourquoi pas nous ? »* Le climat doux et les possibilités de gestion fine sous serre permettent d'adapter ces espèces. Si les premières années ont été difficiles en raison des attaques de cochenilles, l'agriculteur n'a pas tardé à y remédier: ses poules s'affairent à désherber les pieds de ses citronniers et à manger les cochenilles. Par ailleurs, les serres sont quant à elles uniquement chauffées par la lumière du soleil, atteignant 25 à 30 degrés, et Gilles le Bihan récupère l'eau de pluie pour arroser ses plants. *« Dans une serre, on fait ce que l'on veut. Je coupe l'eau pendant un mois pour provoquer la floraison, puis j'arrose deux fois par semaine »*.

Aujourd'hui, la production reste modeste mais stable. *« Nous commençons à exporter un peu sur la Côte d'Azur. C'est notre petite fierté »*. Pas question pour autant de se précipiter : Gilles le Bihan espère atteindre une rentabilité intéressante d'ici quelques années, lorsque ses cultures fêteront leurs dix ans.

Charlotte Bayon

// CERISES À KIRSCH DE FOUGEROLLES

Des fruits bien sucrés cette année

Après deux semaines de cueillette dans le secteur de Fougerolles-Saint-Valbert, en Haute-Saône, le temps des cerises se termine sur une note optimiste. Après une année 2024 catastrophique, les rendements sont très corrects, les taux de sucre élevés et la qualité sanitaire au rendez-vous.

La récolte des cerises s'achève, dans les vergers du secteur de Fougerolles. *« Nous avons de super bons taux de sucres, très élevés, de l'ordre de 25 à 26 degrés brix (la quantité de sucre dissoute dans 100 g de sirop) en moyenne, avec quelques paddocks en retrait à 22 ou 23, et des extrêmes au-delà de 30 ! »*, se réjouit Vincent Rapenne, trésorier de la coopérative fruitière de Fougerolles et producteur de cerises et de kirsch. Les conditions météorologiques de ce printemps et ce début d'été ont été favorables, en tout cas bien plus que celles des années précédentes : en 2024 les précipitations continuelles et le déficit d'ensoleillement avaient compromis la floraison et la fructification, tandis qu'en 2023 c'est un gel tardif qui avait sévèrement entamé le potentiel fruitier, sur fond de dégâts de grêle antérieurs qui avaient déjà bien affaibli les arbres. Rappelons que l'aire d'appellation de l'AOC Kirsch de Fougerolles est étendue sur 10 communes, et qu'elle recense plus de 10 000 cerisiers. AOC depuis 2010, le Kirsch de Fougerolles a largement intégré la notion de pré-vergers dans son cahier des charges.

Une récolte très correcte en rendement

Dans les vergers, les arbres étaient donc bien chargés de fruits rouges, promesse d'une récolte abondante. Les premiers cerisiers commencent à donner leurs fruits à déguster ou pour les tartes et clafoutis mi-juin, tandis que pour le kirsch il faut habituellement attendre fin juin début juillet dans ce secteur de contrefort du massif vosgien. Les chiffres ne sont pas encore précisés, mais la récolte devrait atteindre 4 à 500 tonnes. *« C'est une récolte correcte, pas exceptionnelle, mais très correcte »*, relativise Vincent Rapenne, tout de même content de renouer avec la quantité.

Autre motif de satisfaction pour le producteur, les conditions sèches en fin de cycle. *« C'est top au niveau de la qualité sanitaire, on a pu récolter dans de très bonnes conditions, des fruits très sains, qu'on n'a pas de problème à conserver, sans le moindre début de pourriture ou moisissure »*.

HSA



Un bon ensoleillement et de la chaleur permettent d'obtenir un taux de sucre élevé, lors de la maturation du fruit.

// GÎTE « BIENVENUE À LA FERME »

58 Plaisir, passion et partage

Une nouvelle adresse à Saint-Ouen-sur-Loire s'est ajoutée au répertoire des gîtes nivernais de « Bienvenue à la ferme » depuis avril…



De gauche à droite : Marie, Carole, Daniel et Pierre. Pour rappel, le nom « Mouton rêveur » a été choisi par Marie et Pierre, les enfants.

Depuis avril, le gîte de Carole et Daniel Chopy (respectivement 53 et 57 ans), baptisé « Le Mouton rêveur » (Saint-Ouen-sur-Loire), est désormais intégré dans le carnet d'adresses des gîtes nivernais estampillés « Bienvenue à la Ferme ». Après 5 ans de travaux, faits par leurs soins, il s'agit donc de la première année d'ouverture. Pour mémoire, le gîte de 85 m² se compose de trois chambres, de deux salles de bains, d'une salle à manger, une cuisine et d'une grande terrasse extérieure, avec vue sur les ovins de l'exploitation. Loin d'être une lubie, ce projet de Carole et Daniel s'intègre dans une vision globale axée sur l'accueil et la préservation d'un patrimoine.

En effet, si le gîte est aujourd'hui flambant neuf, la maison en elle-même fait partie du corps de ferme de l'exploitation familiale de Daniel, lui-même exploitant double actif aujourd'hui : *« Cette maison était celle de mes grands-parents Germaine et Paul. Je me rappelle les grandes tablées d'été où toute la famille se réunissait… c'était le bon temps ! »* détaille Daniel. Comme une madeleine de Proust à savourer doucement sur la terrasse extérieure que propose le gîte, Daniel et Carole ne voulaient pas voir partir ce patrimoine en décrépitude : *« Nous avons dans la Nièvre de nombreux bâtis anciens qui sont en ruines, et il était hors de question que cela se produise ici, car ce lieu a une grande valeur sentimentale »*. Forts de cette envie de conserver un endroit *« calme et accueillant »*, ils font les travaux avec une idée en tête : *« nous les avons réalisés comme si cela était pour nous, c'est peut-être une des raisons pour lesquelles nous les avons finis au bout de 5 ans… »*.

Trois fondamentaux

Une fois les travaux terminés, la question de l'utilité de la maison commence à prendre forme dans leur esprit : *« Le but d'une maison est d'accueillir. Nous nous sommes donc dit pourquoi pas faire un gîte, lié à l'exploitation familiale afin d'expliquer aux touristes nos pratiques, nos contraintes et tout ce qui constitue la passion de l'agriculture »*. Ainsi, le projet est lancé, avec l'agrément « Bienvenue à la ferme », obtenu en avril : *« Cela était assez logique pour nous, car cette marque permet de donner de la visibilité à notre gîte tout en axant un public volontaire pour en apprendre plus sur l'agriculture. Et, c'est nettement plus agréable d'avoir ce contact avec les gens – sans pour autant être intrusifs – que de ne faire que leur donner les clefs. Nous n'envisageons pas d'accueillir des clients sans ce lien humain et social. Nous traitons du vivant alors autant l'incarner jusqu'au bout »*. Si les premiers retours des clients sont bons voire très bons, selon Daniel et Carole, ils ne se reposent pas pour autant sur leurs lauriers : *« nous voulons améliorer nos prestations, en proposant des vélos à disposition ou encore l'installation d'un spa »*. Daniel et Carole concluent : *« il ne faut pas faire cela pour l'argent, car un gîte requiert un engagement et un investissement important. Il faut faire cela pour le plaisir, pour la passion, pour le partage… »* ; trois piliers qui semblent donc les fondements du « Mouton rêveur ». Pour rappel, le réseau « Bienvenue à la ferme » dans la Nièvre compte 7 structures dédiées à l'agritourisme pour 37 adhérents nivernais au total.

Chloé Monget

Professions

L'exploitation de Daniel Chopy se compose de 25 ha, avec 4 ha de céréales en autoconsommation, de 100 brebis charollaises croisées texel. Il est installé depuis 1997 dans la ferme de ses parents Lucien et Renée, aujourd'hui 89 et 85 ans. *« Nous voulions récupérer une quinzaine d'hectares mais ça ne s'est pas fait. C'est dommage car cette terre supplémentaire m'aurait potentiellement permis de quitter mon emploi de soudeur et de me consacrer pleinement à l'agriculture »*, **précise Daniel. De son côté, Carole travaille à l'extérieur dans un service de l'État « économie agricole ».** *« Si le gîte fonctionne bien, peut-être que je passerai à mi-temps, car l'accueil demande beaucoup de temps, notamment pour le ménage ou encore la préparation des lits »*. **Enfin, Marie, 17 ans, souhaiterait travailler dans le commerce de la décoration, et Pierre, 14 ans, devenir paysagiste.**



Famille Chopy

La terrasse extérieure avec vue sur les ovins de l'exploitation.



Famille Chopy

Le gîte comprend deux salles de bains.

Plus de renseignements pour le réseau clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 06 47 86 89 21

Pour « le Mouton rêveur » : https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgogne-franche-comte/nievre/saint-ouen-sur-loire/ferme/gite-du-mouton-reveur/677986

// SÉCURITÉ

21 Un numérique plus sûr pour les communes de Côte-d'Or

Interconnexion, intelligence artificielle, cyberattaques... Face à ces défis technologiques, le Département de la Côte-d'Or propose aux communes un panel d'outils numériques sécurisé.

Pas toujours simple pour une commune d'appréhender de manière maîtrisée les multiples défis posés par les technologies numériques. Entre les menaces cyber et l'évolution vertigineuse de l'intelligence artificielle (IA), bien des élus se sentent dépassés alors qu'en parallèle, ils doivent utiliser ces outils au quotidien. Fort de ce constat, le Département de la Côte-d'Or a décidé de mettre en place un *« cloud souverain »*, c'est-à-dire un espace numérique sécurisé pour les communes qui le souhaitent. Près de 60 % d'entre elles ont une adresse mail non souveraine et des données hébergées sur des serveurs appartenant à des entreprises étrangères. Autant de facteurs qui les exposent à de potentielles attaques et vols de données. Ce « Cloud Côte-d'Or » permet de sécuriser les infrastructures, de garantir la confidentialité des données. Il assure aussi une copie des documents sensibles de ces communes dans un coffre-fort numérique sécurisé.

Trois outils

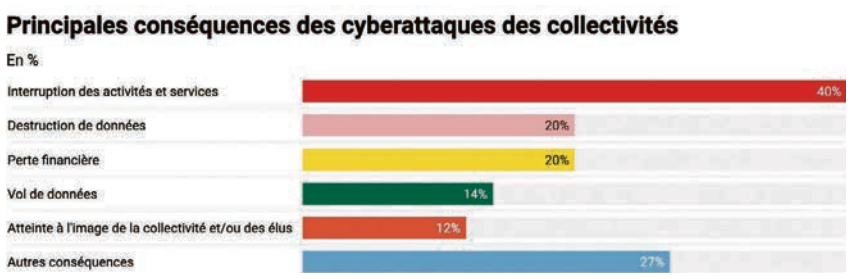
Pour en bénéficier, il faut que la commune s'inscrive sur l'adresse suivante : services.cloud@cotedor.fr. Concrètement, trois outils sont mis à la disposition des communes :

- **Un boîtier de protection contre les cyberattaques et les cybermenaces :** il permet de bloquer les tentatives d'intrusion, les fuites de données, de filtrer les contenus malveillants et de consulter la cybermétéo des attaques.
- **Une adresse mail conforme pour les communes :** souveraine et sécurisée, cette adresse se présente de la même manière pour toutes les communes (@nomdelacommune.cotedor.fr). Elle intègre des solutions antivirus, antimalware et antispam. Cette adresse est hébergée au sein du *data center* départemental.
- **Le cloud départemental :** il permet aux communes qui doivent traiter de nombreuses données sensibles (état civil, dossiers administratifs…) de copier ces données et de les sauvegarder au sein d'un coffre-fort numérique de haute sécurité, lui aussi hébergé au sein du *data center* départemental.

L'installation et le paramétrage de ces outils sont assurés par le Département.

Berty Robert

Plus d'infos sur www.cotedor.fr



Source : étude Maturité des collectivités en matière de sécurité

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE LUZY

58 Honorer la passion

Le 26 juillet, les JA de Luzy organisaient leur concours de labour dans une parcelle de Laurent Noiziller à Lanty ; un événement traditionnel s'inscrivant dans une volonté spécifique.



JA de Luzy

Les jeunes qui participeront à la finale départementale de labour des JA de la Nièvre.

Ce sont les JA de Luzy qui ouvrent la saison des concours de labour 2025 avec leur événement qui s'est tenu le 26 juillet. Dans une parcelle mise à disposition par Laurent Noiziller, 10 concurrents étaient au rendez-vous pour le concours. Pour Charles Brossut, président des JA du canton, cette rencontre traditionnelle est *« toujours un plaisir, même si trouver une parcelle est compliqué car tout le monde n'est pas prêt à accepter un labour en sens inverse. De ce fait, nous remercions chaleureusement Laurent Noiziller, d'autant plus qu'il est jury ! »*. Pour rappel, Laurent Noiziller était accompagné par Olivier Clair, André Gonneau et Sébastien Vadrot pour départager les concurrents. Avec un temps au beau fixe, les visiteurs étaient nombreux pour voir les huit brabants et deux charrues dans le terrain, avec pour certains quelques mésaventures pierreuses (voir la vidéo sur la page Facebook de Terres de Bourgogne).

Un lien éternel

Malgré cela, les discussions et l'ambiance ne furent pas entachées, comme le détaille Charles Brossut : *« Nous continuons à organiser le concours de labour d'année en année car cela permet à tout le monde de se rencontrer et de passer un super moment, notamment lors du repas proposé le soir. En plus, nous sommes tous très attachés à ce rendez-vous, car il met à l'honneur le travail des anciens »*. Comme une ode à un temps jadis, ce concours de labour prouve aussi que cette attraction n'est pas révolue : *« Nous accueillons encore cette année des petits jeunes, de 17 et 14 ans. Cela fait plaisir de voir que la passion ne se tarit pas que ce soit pour les concours ou le métier d'agriculteur de manière générale »*. Si les plus jeunes étaient donc présents en nombre, JA obligent, les plus anciens étaient aussi de la partie pour donner quelques conseils… ou se souvenir, assis sur un outil, des évolutions d'une profession qui continue de creuser son sillon dans le cœur de tous. En attendant de voir les plus jeunes prendre la relève, il s'agissait du dernier concours de labour orchestré par Charles Brossut en tant que président des JA du canton : *« il est temps de passer la main »*, conclut-il dans un sourire.

Chloé Monget

Palmarès

Brabant :
1. Jules Duployer, 2. Thibault Dudragne, 3. Marius Brossut, 4. Raphaël Épinat, 5. Mathieu Montcharmont, 6. Julien Augendre, 7. Florian Angendre, 8. Antoine Truchot.

Charrue :
1. Cilian Testard, 2. Antoine Clair.



Certains ont fait des découvertes pierreuses durant le concours de labour.



Les juges étaient : Laurent Noiziller, Olivier Clair, André Gonneau et Sébastien Vadrot.

// CONCOURS ÉQUESTRE

89 Retour en selle !

Le parc du Château de Saint-Sauveur a retrouvé de la vie, le week-end du 26 au 27 juillet, lorsque plus de deux cents cavaliers sont venus concourir dans un parcours de sauts d'obstacles.

Après un concours équestre organisé au mois de juin, la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye, l'association de compétitions équestre de Saint-Sauveur (ACE), ainsi que l'entreprise Billaut TP ont engagé des travaux, en 10 jours seulement, afin d'améliorer la qualité du sol pour de futures compétitions. *« On n'aurait pas parié sur ça, il y a 10 ans »*, confie Yohann Corde, maire de Saint-Sauveur, devant la nouvelle carrière. À la demande des cavaliers, les trois structures ont souhaité améliorer le sol, car *« beaucoup d'entre eux commençaient à devenir réticents pour venir, ils étaient soucieux de la qualité »*, ajoute-t-il, aux côtés de Juliette Charon, trésorière de l'ACE Saint-Sauveur. *« Le terrain nécessite de la préparation, nous avons rajouté du sable de Fontainebleau en couche de finition. Nous devons contrôler en permanence le taux d'humidité du sol et l'irriguer quand il est trop bas »*, explique à son tour la trésorière. Cette préparation est loin de s'être faite toute seule. Juliette Charon, a mobilisé près de 25 bénévoles, souvent amateurs d'équitation, pour accompagner le projet. Ce n'est pas un simple projet local mais *« un projet de territoire »*, comme le signifie Yohann Corde. *« Certains agriculteurs du coin ont également participé au projet, en venant livrer des cailloux des champs, en nous aidant à drainer le sol avec leurs tracteurs. C'est un projet qui mobilise tous ceux qui le souhaitent, jeunes comme anciens »*, raconte Juliette Charon, en se baladant dans les allées du parc du Château. Pour aller même plus loin, les compétitions équestres mettent en avant le travail d'artistes locaux, à travers les prix qui sont offerts. *« Chaque année, on change d'artistes, parce qu'on veut mettre en avant le savoir-faire des habitants. Nathalie Besse nous propose cette année des pièces uniques et originales en argile, avec le logo de l'association dessus »*, détaille-t-elle.

« Ce n'est pas de l'entre-soi »

En allant à la rencontre des cavaliers, Juliette Charon tombe à la rencontre de Mehdi Jedraoui, cavalier amateur, qui vient prendre l'air en Puisaye-Forterre. *« Après être arrivé ce matin, j'ai fait un tour sur la nouvelle carrière, c'est une belle réussite ! »*, déclare-t-il. Présent pendant cinq jours sur le site, le cavalier de Fontainebleau est venu habituer son tout nouveau cheval à l'atmosphère des compétitions. *« C'est le second parcours de toute sa vie, alors je voulais prendre le temps de l'habituer aux parcours de sauts d'obstacles, à l'environnement, avant de le faire concourir »*, confie-t-il, devant son box. En remontant la pente, Juliette Charon va faire un tour cette fois-ci de l'autre côté de la compétition, du côté des juges. *« Je suis bénévole et donc juge de saut d'obstacles national. C'est un plaisir d'être là pour évaluer les prestations. Mes parents étaient cavaliers, et je le suis moi-même, donc participer à des compétitions sur le territoire, c'est quelque chose qui me plaît vraiment »*, raconte Adrien Lemerle, juge depuis près de 8 ans. Après un week-end riche en émotions, Juliette Charon, fait les calculs : 382 engagés sont venus participer à cette compétition de sauts d'obstacles, 211 chevaux ont concouru pour 166 cavaliers. Et parmi ces cavaliers, 39 % sont licenciés dans l'Yonne, tandis que les autres viennent des départements et régions limitrophes.

Charlotte Sauvignac



Ce vendredi 25 juillet, les cavaliers attendaient le concours sur la nouvelle carrière équestre de Saint-Sauveur-en-Puisaye.



ACE Saint Sauveur

La carrière équestre de Saint-Sauveur-en-Puisaye a connu des travaux, en 10 jours seulement.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• Mardi 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• Jeudi 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• Les 10,11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• Vendredi 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foire nationale des reproducteurs ovins

• 19 août

La 48e Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize se déroulera le 19 août de 8 h 30 à 13 heures, à la pointe des Halles, au bout de l'allée Marcel Merle à Decize. Cette année, l'Association Southdown présentera des animaux à l'occasion des 170 ans de la race en France.

Renseignements et confirmation de la présence de certaines races : 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

YONNE

// Réunion Moisson FDSEA

• 12 août

La FDSEA organise une série de réunions « moisson » dans l'ensemble des zones du département de l'Yonne. La dernière date est située dans la zone d'Avallon, à St André-en-terre-pleine, chez Cédric Bezout, 2 chemin dit des Près Jadrons. La réunion débute à 18 heures, et a pour objectif d'établir un retour sur les moissons entre les chiffres donnés par les agriculteurs présents et ceux obtenus au sein de l'enquête récolte réalisée par la Chambre d'agriculture. Dans un second temps, les animateurs feront un tour de l'actualité agricole.

CHRONIQUE JURIDIQUE

Rupture durant l'essai : attention à la discrimination

Rompre un contrat de travail durant la période d'essai sans en communiquer les raisons au salarié, c'est possible. Toutefois, si la rupture est notifiée au salarié après son annonce à l'employeur d'une grave maladie, les indices de la discrimination sont réunis et l'employeur devra prouver que l'essai n'a pas été professionnellement concluant. C'est ce que nous enseigne une décision de la Cour de cassation du 25 juin 2025.

Dans l'affaire jugée le 25 juin 2025, une salariée est engagée 16 décembre 2013 puis placée en arrêt de travail pour maladie du 13 janvier 2014 au 17 août 2014. Durant l'arrêt de travail, elle fait part à l'employeur de sa grave maladie. Quelques jours après, le 22 juillet 2014, l'employeur lui notifie la fin de sa période d'essai à effet au 18 août 2014, soit le jour prévu pour sa reprise. S'estimant victime d'une discrimination, la salariée saisit le conseil des prud'hommes.

En pareil cas :

1. Le ou la salariée présente des éléments laissant supposer l'existence d'une discrimination ; ici : sa grave maladie annoncée à l'employeur suivie de la décision de celui-ci de rompre le contrat de travail ;

Pour elle, l'enchaînement des faits laisse supposer que l'employeur a mis fin au contrat de travail durant l'essai en raison de son état de santé ;

2. Il revient alors à l'employeur de démontrer que sa décision de rompre la période d'essai est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination. Ainsi :

- Soit l'employeur a procédé à une évaluation professionnelle et qui s'est révélée non concluante selon des critères objectifs, qu'il peut par conséquent prouver : sa décision est non seulement légitime pour la bonne marche de l'entreprise mais aussi exempte de toute discrimination ;
- Soit l'employeur n'a pas procédé à une évaluation professionnelle objective et formalisée et il encourt, en présence de faits laissant supposer une discrimination, la nullité de la rupture.

Dans cette affaire, l'employeur n'a pas pu apporter la preuve attendue. L'indemnisation à laquelle il a été condamné envers la salariée a toutefois été minorée en deçà de la demande de cette dernière. Elle invoquait l'indemnisation du licenciement nul, induisant 6 mois minimum de salaire, à défaut de réintégration.
Les juges ne l'ont pas suivie sur ce point estimant que la nullité de la rupture ouvrait seulement droit à une indemnisation de 3 000 €.

Émilie Boa

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/08/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 114 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,52	6,52	6,52	
		300-350	6,07	6,23	6,19	+ 0,17
		400-450	5,72	5,97	5,91	+ 0,10
		450-500	5,73	5,73	5,73	
F	U	250-300	5,28	5,41	5,34	+ 0,23
		300-350	5,21	5,21	5,21	+ 0,07
		350-400	4,96	5,10	5,05	+ 0,10

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 165 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,77	5,80	5,78	+ 0,37
		400-450	5,59	5,75	5,66	+ 0,18
		450-500	5,55	5,55	5,55	
	R	300-350	5,44	5,68	5,56	
F	U	300-350	4,65	5,11	4,77	- 0,20
		350-400	4,71	5,04	4,86	+ 0,22
		400-450	3,96	4,61	4,28	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 230 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,47	3,72	3,59	
	R	+ 500 kg	3,40	3,45	3,42	
F	E	- 5 ans	4,53	4,78	4,67	+ 0,25
	U	24 à 36 mois	3,89	4,71	4,06	=
		- 5 ans	3,84	4,29	3,97	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,77	4,26	3,91	+ 0,05
		+ 10 ans	3,64	3,87	3,72	+ 0,08
	R	24 à 36 mois	3,70	3,89	3,82	=
		- 5 ans	3,56	3,85	3,75	+ 0,04
		5 à 10 ans	3,53	3,73	3,73	+ 0,06
		+ 10 ans	3,35	3,65	3,50	+ 0,03
	O	+ 10 ans	3,03	3,36	3,23	- 0,59

OBSERVATIONS

Effectif global : 509 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses : L'offre reste limitée comparée à des besoins de plus en plus importants. Les cours poursuivent leur augmentation. Aucun invendu.
Vaches / Génisses de 30 mois : Encore une belle offre pour un marché d'été. La vente est fluide et les cours sont donc reconduits facilement voir à haussiers cette semaine.
Taureaux : Peu d'offre mais cours reconduits dans l'ensemble.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/08/2025

Effectif : 209

Taurillons :	(250 - 390 kg)	1120 - 2110	4,50 - 5,58
Génisses 24 - 36 mois :	(515 - 710 kg)	1920 - 2550	3,39 - 4,11
Taureaux :	(920 - 1180 kg)	3190 - 3910	3,44 - 3,51
Vaches légères :		1570 - 2020	
Vaches entre deux :		2130 - 2420	
Vaches lourdes :		2440 - 3710	

Meilleure demande en mâles et femelles d'export. Pas d'invendu.
Apports plus importants en vaches et de meilleure qualité, cours en progression.

Bovins gras : 16
Vaches de viande : 6,66 à 6,74 € kg de viande.
Placement plus sélectif en vaches grasses entrainant quelques invendus.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(330 - 410 kg)	1980 - 2450	5,81 - 6,12
Laitonnes Limousines et croisées :	(280 - 290 kg)	1500 - 1510	5,26 - 5,32

Apports de qualité supérieure permettant une vente plus rapide et totale en mâles et femelles purs ou croisés à des tarifs qui augmentent en ce début de mois.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/08/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 429 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,46	3,51	3,48	- 0,49
		de 38 à 44 kg	3,36	3,90	3,66	- 0,37
		de 44 à 50 kg	3,20	3,81	3,36	- 0,15
		+ de 50 kg	2,77	3,10	3,05	
	R	de 38 à 44 kg	3,10	3,46	3,28	- 0,39

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 195 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,97	4,02	3,37	
F	U	+ de 60 kg	2,19	2,65	2,51	+ 0,16
	R	- de 60 kg	1,53	1,96	1,70	
		+ de 60 kg	1,74	2,10	1,96	
	O	- de 60 kg	0,95	1,68	1,52	+ 0,17

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 107 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	86	125	109	

OBSERVATIONS

Effectif global : 731 - Taux de vente : 87 %
Agneaux : Nouvelle baisse des tarifs. Beaucoup de lots de qualité médiocre ou intermédiaire entraînant des invendus.
Brebis : Forte demande entraînant une nouvelle hausse des tarifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/08/2025

Effectif : 82
Agneaux : **150 - 175** **(3,27 - 3,85)**
Cours maintenus en ovins.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 379 - Vente : 62 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,06	3,71	3,30	- 0,51
		de 38 à 44 kg	3,00	3,41	3,31	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 160 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,90	2,30	+ 0,06

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 72 - Vente : 66 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	82	120	108	

OBSERVATIONS

Effectif global : 631 - Taux de vente : 72 %
Agneaux : Dégringolade des prix, aucune demande dans les agneaux de boucherie. Vente très difficile.
Brebis : Encore une nouvelle hausse cette semaine, la vente est rapide et totale.
Agneaux maigres : Les cours sont porteurs dans les agneaux maigres à contrario des agneaux de boucherie. Cette demande permet de prétendre à une hausse des cours dans l'agneau de boucherie dans les prochaines semaines.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,97	6,05	6,02	
		350-400	5,48	5,94	5,71	+ 0,10

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,66	4,15	3,88	- 0,03
		5 à 10 ans	3,48	3,88	3,72	- 0,06
		+ 10 ans	3,34	3,53	3,52	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 143 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Très peu de volumes cette semaine, les cours semblent reconduits.
Laitonnes : Pas assez de volume pour établir une cotation.
Vaches : Cours reconduits, encore beaucoup trop d'animaux non annoncés.

ANALYSES ET TENDANCES

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

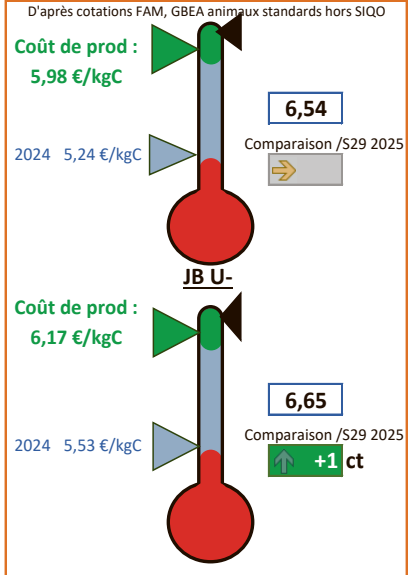
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 30

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

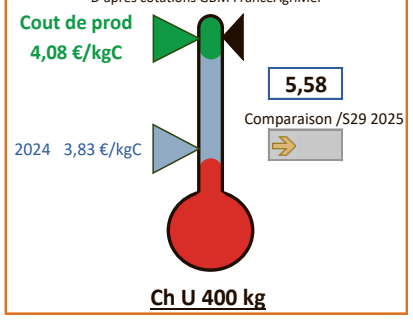
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

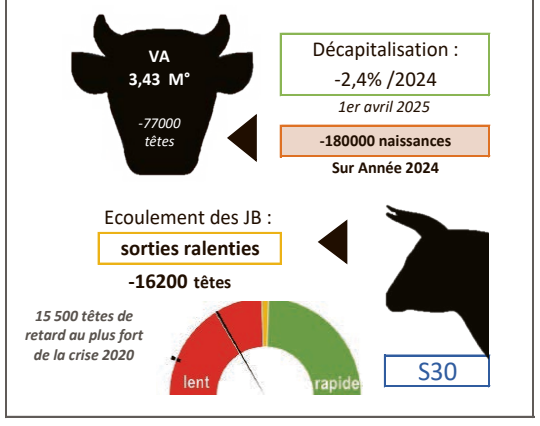
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

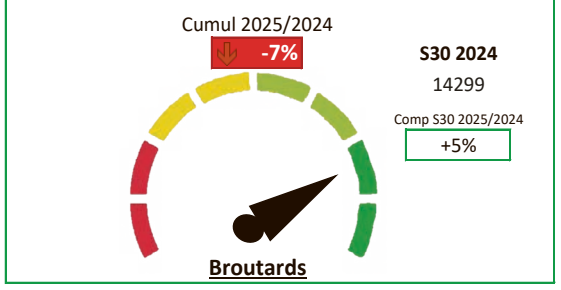
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

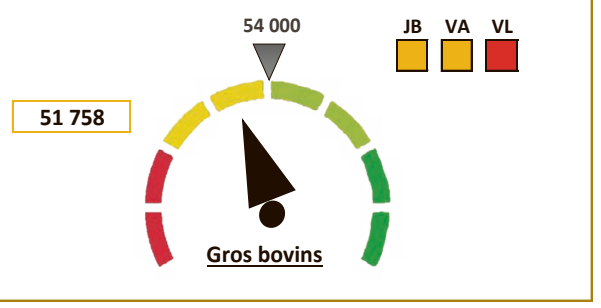
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

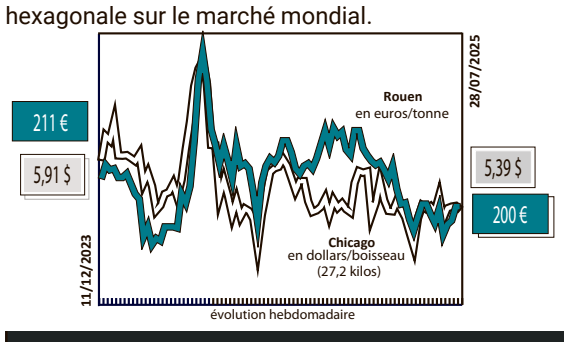
TABLEAU DE BORD *Grandes cultures*

BLÉ

Le recul de la récolte européenne dope les cours

Les cours du blé tendre français ont bien progressé entre les 10 et 17 juillet. Une fermeté qui s'inscrit dans un contexte de recul des récoltes de blé en Europe, tant dans l'UE que sur la zone mer Noire. Dans son rapport mensuel, l'USDA a corrigé à la baisse la production mondiale de blé 2018-2019 à 736,26 Mt (757,92 Mt en 2017-2018), dont 145 Mt pour l'UE-28 (151,58 Mt), les besoins à 748,87 Mt (741,75 Mt) et le stock final à 260,88 Mt (273,5 Mt). Notons qu'en France, les opérateurs rapportent des rendements hétérogènes mais une qualité satisfaisante, permettant de répondre à la demande des importateurs.

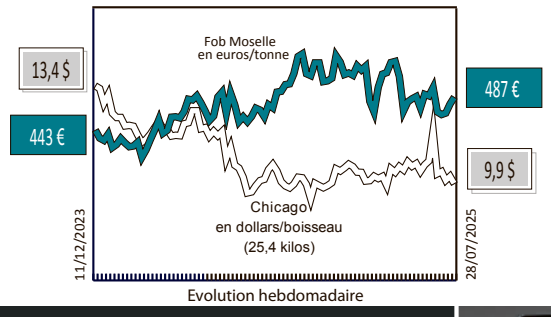
Par ailleurs, la monnaie européenne a reculé face au dollar, assurant une meilleure compétitivité de l'offre hexagonale sur le marché mondial.



SOJA-COLZA

Petite hausse en colza malgré le retrait du soja

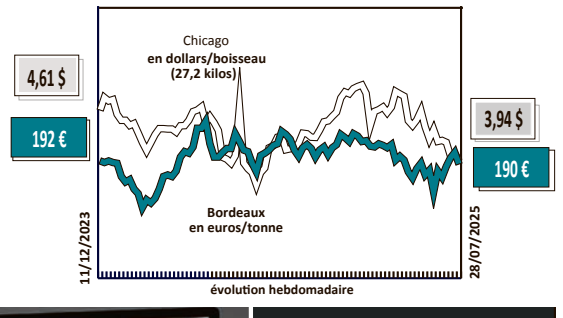
Alors que le soja affiche des cours en retrait entre le 10 et le 17 juillet, les prix du colza se sont légèrement raffermis, tiraillés entre éléments baissiers et haussiers. D'un côté, la hausse des droits à l'importation de soja d'origine états-unienne en Chine (25 %) qui plombe les cours de ce dernier, et de l'autre une graine de colza européenne dopée par une récolte en berne, et des cours de canola et d'huiles plutôt fermes, qui pèsent sur le prix du colza français. On notera que le conflit entre la Chine et les États-Unis pourrait profiter aux producteurs d'Amérique du sud mais également aux vendeurs de tourteaux de colza, dont la France fait partie.



MAÏS

Fermeté des cours

Les prix du maïs hexagonal ont peu évolué sur la semaine. Le marché est globalement peu actif sur le territoire français, où les vendeurs sont bien présents mais les consommateurs déjà couverts. Selon le bulletin Céré'Obs, au 9 juillet, 74 % des parcelles de maïs évoluaient dans des conditions bonnes à très bonnes. Aux États-Unis, au 15 juillet, le taux de parcelles jugées dans un état bon à excellent reculait de 3 points à 72 %. Le département US de l'Agriculture a fait part de ses estimations, prévoyant une récolte mondiale à 1 054,3 Mt (1 033,74 Mt l'an dernier), les utilisations à 1 094,08 Mt (1 069,67 Mt), et le stock final à 151,96 Mt (191,73 Mt).



Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 31 du 27 juillet au 1er août

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché reste globalement dynamique et fluide, avec des cours en hausse ou reconduits dans la majorité des centres. La qualité de l'offre soutient la demande, bien que certains secteurs subissent un recul ciblé. En femelles, dans l'ensemble, le marché reste solide et actif, porté par une demande soutenue, une offre réduite, et une tendance stable à haussière des cours.

• **Gros bovins maigres :** le commerce est globalement dynamique avec une forte demande pour les animaux de qualité, toutes races confondues. Les charolaises prêtes à finir, les limousines, les salers en état, et les blondes trouvent facilement preneurs. Seuls les animaux maigres ou non annoncés rencontrent plus de difficulté à la vente.

• **Boucherie :** les cours sont globalement stables à fermes, avec des hausses ponctuelles sur certains marchés (notamment en races à viande) et une activité commerciale satisfaisante. La qualité de la présentation soutient les prix, tandis que les zones avec une offre plus restreinte contribuent à la stabilité des cours.

• **Veaux :** l'activité commerciale est marquée par une demande plus sélective et un tri rigoureux, notamment en laitiers et veaux standards, entraînant des baisses ou des reconductions difficiles dans plusieurs centres. Les bons veaux de races à viande conservent leur attractivité, mais l'ensemble reste sous pression, dans un contexte de calme relatif côté demande.

• **Ovins :** le marché des agneaux traverse une période compliquée, avec une demande atone et une vente difficile sur la majorité des places. L'offre parfois excessive et le manque d'acheteur pèsent sur les prix, en particulier pour les agneaux lourds. Seules les zones, avec faibles apports, parviennent à stabiliser ou à hausser légèrement les cours. En brebis, les achats sont bien orientés, avec des ventes rapides, des cours solides, et une demande constante, notamment pour les brebis de réforme. L'offre limitée renforce cette tendance haussière.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Rech. Same Explorer 70 dt, an 90 avec chargeur avec moteur ou pont av sans carte grise.
✆ 06 74 75 59 39

38 - Vends tracteur Soméca DA 50 I pour pièces, pont avant de tracteur IH, Apl 3052 plus pièces IH et Ford.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

38 - Vens semoir engrais Sulky DPX 1500 KL avec lève sac 1800 euros.
✆ 06 78 11 65 86

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Traitement

38 - Vends épandeur engrais Amazone zats 3200, an 2017, 27 m, pulvé Amazone VF2002 toute option an 21 buse à buse.
✆ 06 81 87 41 50

Irrigation

38 - Vends enrouleur Bancillon 60 diam 180 m, Pompe Rovati 60 m3 avec cardan le tout bon état tuyaux arrosage diam 100x9.
✆ 06 21 13 05 06

Divers

03 - Vends Tunnel, longueur 42 m, largeur 9 m 30, hauteur 4 m, équipé en électricité
✆ 04 70 43 30 33

10 - Vends cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h, Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 2500 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2902)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3201)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends remorque Monocoque 60 hecto - remorque avec 2 ridelles - remorque 1 essieu - 2 remorques à vendanges interligne - 1,10 km de tuyau irrigation + canon et enrouleur Irrifrance.
✆ 04 75 04 89 51 AP 13 h

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Cause cessation vds tracteur Deutz Agrotron 420, 4000 hrs, pont suspendu, vends motopompe 55 m3, hachoir à viande réfrigéré avec portionneur, pulvérisateur 800 l Tecnoma rampe 12 m, faucheuse Krone 5 assiettes, scie à ruban, charrue bisoc et trisoc réversible, tonne à eau 6500 l avec abreuvoir, rotolabour Kuhn avec rouleau cage, herse alternative Amazone 3 m avec rouleau Packer.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Recherche combiné pour bois de chauffage sur prise de force tracteur.
✆ 07 84 41 13 73

38 - Vends compresseur cuve 100L pour pièce ; Vends 2 tondeuses Bernard BM 4 pour pièces.
✆ 04 76 55 85 37 HR

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends andaineur Kuhn pour pièces, cellule à grains, clapier ciment.
✆ 04 76 35 90 60 LE SOIR

42 - Vends godet hydraulique, 3 points, 2 vérins, 2 mètres Agram, comme neuf, 1 900 euros + échafaudage roulant, 2 mètres, repeint, 250 euros.
✆ 06 99 27 66 26

66 - Vends immerseur palette tout inox alimentation électrique usage maraicher avec auto moteur pour chargement. Parfait état.
✆ 06 28 04 22 19

69 - Vends herse plate Sicam 730 m. 1998 dents neuves, terrage force P. 4500 € Vibro Sem 3 m. avec prise de force et attelage arrière et rouleau entre roues sur attelage.
✆ 06 07 06 77 50 HR

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (2903)
✆ 06 08 47 76 66

SOURCIER - FOREUR
SAS DE L'OURS - Christophe Decourbe
Les Burchettes - 03210 Autry-Issards
Recherche de sources
Prestation de forage sur devis
Garantie d'eau - Détection champs magnétique
06 76 74 35 14
chr.decourbe@gmail.com

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Master DLI 90, plancher refait, caisse repeinte, 184 000 km, pneus neufs.
✆ 06 61 65 96 05

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends herbe prairie enrubannée 2024, botte 350 kg, D. 125, 68% MS bonne qualité.
✆ 06 47 37 00 66

Fourrage

39 - Vends luzerne enrubannée camion de 44 balles rondes.
✆ 06 15 26 60 79

42 - Donne 25 bottes de foin en balles rondes de qualité moyenne. Possible achat de bon foin.
✆ 06 75 18 99 77

69 - Vends foin balle rondes 25 € la botte.
✆ 06 85 16 40 97

71 - Vends foin récolte 2024 et 2025, 100 – 120 €/T, départ BC 90x120x240.
✆ 06 16 91 31 82 dép. 71

89 - Vends foin, bottes ronde 120x120. Récolte 2024. (3003)
✆ 06 87 50 82 50

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 ha de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les trav. du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préf, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B.

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des trav. de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise tech en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expér. significatives ou BAC agricole mini. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expér et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ 06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10 au 23/10/25 + du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12,40 € (brut) + 10% de précarité + 10 % de CP. Km indemnisés. Permis B et véhicule perso obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 km autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grdes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités km – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule perso obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

67 - Cherche vendangeurs y compris retraités pour crémants en plaine fin août-début septembre. Prévu de 7h à 13hcause chaleur. Pauses salées-sucrées. Bonne ambiance (secteur Barr. Laissez vos coordonnées au tél.
✆ 06 79 96 50 44

69 - Recherche chauffeur de tracteur pour les vendanges autour du 8 septembre pour 12 jours environ. Possibilité d'être nourri logé - Val d'Oingt.
✆ 06 89 86 34 91

71 - Recherche chauffeur tracteur pour vendanges, début 25/08 pour 1 mois.
✆ 06 88 98 14 96

71 - Recherche vendangeur, début 25/08 pour 10 jours, nourrit midi gratuit.
✆ 06 88 98 14 96

Demande

38 - Exploitation nucicole région St Marcellin cherche exploitation pour une embauche partagée.
✆ 06 74 07 83 74

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

42 - Agriculteur sincère de 40ans, nord du 42, cherche compagne douce et équilibrée pour partager vie paisible et vraie, voir fonder une famille. Écrire au journal Paysans de la Loire, n°402, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.

Mariage

42 - Agriculteur sincère de 40 ans, nord du 42, cherche compagne douce et équilibrée pour partager vie paisible et vraie, voire fonder une famille.
✆ 07 82 97 71 19

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Elevage limousin, vend veaux repro 10 mois, bonne origine, TGS. (3202)
✆ 06 73 68 04 12
06 81 17 02 21

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

03 - Recherche chèvres Alpines «un cheptel» sanitaire demandé.Faire offre au
✆ 06 26 61 98 99 HR

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

15 - À réserver 2 chiens M+F bleu de Gascogne du 01/09/24,souche sanglier, déclarés au lapin. N°250268481807711/250268781807821, siret 82098225400014.
✆ 06 73 90 14 55

38 - Cède 3 chiots Bassets Fauve de Bretagne 2M-1F parents LOF Mère FRSN124120036.
✆ 06 84 11 95 33

89 - A réserver, chiots Beaucerons nés le 09 juin, non LOF, portée de 4, mère 250269611201984, SIRET 48102314100015.(3101)
✆ 06 20 97 08 19

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.
✆ 0682281219

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL MOB 21
SARL
60 000 €
Siège social : 10 Rue de la Fontaine
21560 ARC SUR TILLE
503 814 188 RCS DIJON

Le 30/06/2025, l'Associée Unique d'étendre l'objet social social à
Toutes activités d'installation, de pose, de raccordement, d'exploitation de panneaux photovoltaïques et plus généralement d'énergies renouvelables, de production et de vente d'énergie issue de ces panneaux, ainsi que l'étude et le conseil se rapportant à ces activités et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis.
La Gérance

AL25019558

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERMILLON
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 Rue Carnot
21200 BEAUNE
921 943 684 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 Juillet 2025, la Présidente de la société par actions simplifiée VERMILLON, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 36 Rue Carnot, 21200 BEAUNE au 11 Rue du Faubourg Saint Jean, 21200 BEAUNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019646

MODIFICATIONS DES STATUTS

Ecurie du PASQUIERS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social
7 Boulevard Clemenceau
21200 BEAUNE
922.427.216 RCS DIJON

Suivant lettre de démission en date du 31/03/2025, M. Stéphane GUIDOT a démissionné de ses fonctions de gérant.
Aux termes de l'AGM en date du 31/03/2025, il résulte :
que le siège social a été transféré à BEAUNE (21200) 27 rue Jean-François Champollion, à compter du même jour,
que Mme Joséphine GUIDOT, demeurant 45 rue de Lorraine à BEAUNE (21200) a été nommée gérante, à compter du 01/04/2025, en remplacement de M. Stéphane GUIDOT, démissionnaire.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RNE et au RCS de DIJON.

AL25019727

MODIFICATIONS DES STATUTS

AR MEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 364 600 euros
Siège social
6 rue Etienne Dolet
21000 DIJON
803 923 507 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé :
- le transfert du siège social du 6 rue Etienne Dolet, 21000, DIJON au 12 rue de Genlis, 21560 BRESSEY SUR TILLE et ce à compter de ce jour,
- la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 364 600 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur François COUQUEBERG, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur François COUQUEBERG, demeurant 12, rue de Genlis 21560 BRESSEYSUR TILLE.
Pour avis
Le Président

AL25019771

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS JEANNIN PATRIMOINE
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social
67 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
850 913 930 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de marchands de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL25019779

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI EM
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 Ruelle du Suzon
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
981 208 374 RCS DIJON

Selon décision du 1/08/2025, l'AGE a décidé :
- de modifier la dénomination de la Société qui est désormais la suivante : EM.
- de modifier l'objet social de la société qui est désormais rédigé de la manière suivante : Acquisition et vente d'immeubles, mise en valeur, transformation,aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la Société EM et cession desdites participations.
- la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mathieu REPEC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée par :
Président : Monsieur Mathieu REPC, demeurant 6 Ruelle du Suzon – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
Pour avis
La Gérance

AL25019799

// ENQUÊTE PUBLIQUE

KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES
Avocats au Barreau de Grasse
15 avenue Robert Soleau
06600 Antibes
Tél : 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90
f.kieffer@allexavocats.fr
n.monasse@allexavocats.fr
www.kieffer-monasse.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN DEUX LOTS

PREMIER LOT : UN STUDIO AVEC CAVE ET PARKING A CANNES, Le Méditerranée 29 avenue de Vallauris
DEUXIEME LOT : QUATRE TERRAINS AGRICOLES sis à TALANT (21240) cadastrés section AB numéros 23 et 106 pour 1 ha 90 a 80 ca et Section BE numéros 389 et 432 pour 12 a 46 ca
ADJUDICATION JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 à 9H
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE
OCCUPATION : les bien sont libres d'occupation.
Mise à prix : PREMIER LOT : 80.000 €
Mise à prix : DEUXIEME LOT : 2.000 €
CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE : au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRASSE où il a été déposé le 10/04/2025 n°25/00038, ou au Cabinet KIEFFER-MONASSE & ASSOCIES (www.kieffer-monasse.com) et sur le site www.avoventes.fr
CONSIGNATION OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR
VISITES :
1er LOT : Mardi 26 aout 2025 de 14h30 à 15h30
Lundi 1er septembre 2025 de 14h30 à 15h30
2ème LOT : visites libres

AL25019679

// DIVERS

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 339,31 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 juillet 2025 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2025.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2025 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2025.
Il assure un rendement annuel de 5,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2024, en intégrant le versement du dividende de 3,73 euros en avril 2025.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL25019755

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FP2G COFIDEST
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39
contact.fp2g@cofidest.com

Dénomination : BUCK'AIR.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 110000 euros.
Siège social : 9 Rue DE L AVIATION, 21121 DAROIS.
538514712 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Bernard CHARBONNEL demeurant 9 rue de l'aviation, 21121 DAROIS et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL25019745

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCP JEAN-MICHEL BROCHERIEUX
Société Civile Professionnelle
d'Avocat en liquidation
Au capital de 34 081,51 euros
Siège social
14 Bis Rue de la Poste
21000 DIJON
Siège de liquidation
14 Bis Rue de la Poste
21000 DIJON
310 005 731 RCS DIJON

Selon décision en date du 29/07/2025 au siège de liquidation, l'Associée Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Michel BROCHERIEUX, demeurant 11 Voie Romaine – 21490 BRETIGNY, de son mandat de liquidation, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL25019769

DISSOLUTION

ASCO ADMIN
SASU au capital de 2 000 €
Siège social
22 rue Docteur Albert Schweitzer
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 983 205 162

Par décision de l'associée unique du 31/07/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Virginie BILDGEN, associée unique, a été nommée liquidatrice.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25019808

// CONSTITUTION

GARAGE PERBET
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Sur Le Terreau de Lée,
Route de Pagny,
21250 SEURRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 18/07/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : GARAGE PERBET
Siège social : Sur Le Terreau de Lée, Route de Pagny, 21250 SEURRE
Objet social : L'activité de réparation, d'entretien, de rénovation et de remise en état des véhicules ainsi que toutes les activités liées directement ou indirectement à l'automobile,
L'achat, la vente de véhicules neufs et d'occasion, la vente de pièces détachées neuves et d'occasion, ainsi que la prestation de services dans le domaine de la mécanique automobile, motoculture et de la carrosserie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Bryann PERBET, demeurant 2 B Rue des Roses 21110 GENLIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019584

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PRECY SOUS THIL du 05.07.25, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Sp'Horse & Co
Siège : 38 chemin des Forges 21390 PRECY SOUS THIL
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital souscrit : 1 000 euros
Montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit : 100 euros
Objet : L'achat, la vente, la location, la gestion par tous moyens de tous biens meubles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société VANAMO, SCI au capital de 1 000 €, dont le siège est au 21place Darcy, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 930 581 632
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL25019759

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/08/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ESCARINK
Siège social : 29 Rue de l'Eglise - 21540 MONTOILLOT
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens, acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, mise à disposition à titre gratuit d'immeuble, vente à titre exceptionnel desdits immeubles, prise de participations dans toutes sociétés et cession à titre exceptionnel desdites participations, constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros en numéraire
Gérance : M. Marc ELFERINK et Mme Madeline ESCAFIT, demeurant ensemble 759 Chemin de Saint Donat - 84380 MAZAN
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant plus des 2/3 des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL25019783

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/08/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CLOS DE FOUGERES
Siège social : 29 Rue de l'Eglise - 21540 MONTOILLOT
Objet social : L'exploitation de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés de tourisme et de toute activité d'hébergement touristique ; la location saisonnière de courte, moyenne ou longue durée de biens immobiliers meublés ; l'organisation, l'accueil et l'animation de séjours touristiques, culturels, sportifs ou de bien-être ; l'organisation et l'accueil de séminaires, de réunions, de formations, d'événements privés ou professionnels, de cérémonies et de réceptions, y compris les mariages ; l'organisation de week-ends à thème, de stages, d'ateliers divers et de toutes activités de loisirs ; la fourniture de prestations de restauration sur place, notamment sous forme de table d'hôtes, de repas en pension complète, demi-pension, ou en formule traiteur ; la vente de boissons, de denrées alimentaires, de produits du terroir et de produits artisanaux, en accompagnement des prestations proposées ou en vente à emporter ; l'aménagement, la décoration, l'entretien et la gestion de biens immobiliers en lien avec l'activité.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 20 000 euros
Gérance : M. Marc ELFERINK et Mme Madeline ESCAFIT, demeurant ensemble 759 Chemin de Saint Donat - 84380 MAZAN
Pour avis
La Gérance

AL25019797

NIÈVRE

// MODIFICATION

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SEVIN
SARL au capital social de 1000 Euros
Siège social :
Le Bourg 58450 ANNAY
849 661 780 RCS NEVERS

Le 30 juin 2024, l'assemblée a décidé d'étendre l'objet social aux prestations de services, travaux, location de matériel et négoce à usage agricole.
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL25019573

MODIFICATION DU CAPITAL

FERNANDES ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 39, route de Busserolles
58180 MARZY
490 192 754 RCS NEVERS

Le 29.06.2025, l'associé unique a décidé : la modification du capital.
Ancienne mention : 3 000 euros
Nouvelle mention : 150 000 euros
Pour avis.

AL25019740

Route d'Orléans - BP 89 - 18230 ST DOULCHARD

MODIFICATIONS DES STATUTS

COMPTOIR D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE
C.H.E.C
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
43 rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
309 685 741 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération du 26.07.25, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Laurent FALLET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :Présidente : SOCIETE DU BELIER, Société à responsabilité limitée, au capital de 500euros, Siège social : 43 Rue des Champs Pacaud 58000 NEVERS, 852 165 083 RCS NEVERS.
Pour avis Le Président

AL25019747

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALIALIS AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg 18 000 BOURGES

FRANCE PROPULS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 1A Impasse des Petits Prés
58200 SAINT-PERE
RCS NEVERS 884 123 233

Il résulte de l'AGM du 26/06/2025, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS
Objet social : La création, commercialisation,-développement et exploitation en contrat de distribution de tout concept de nettoyage et traitement de toiture, façade,mur et sol, toutes prestations de services de formation,démonstration prestations administratives auprès des futurs affiliés et tous professionnels ou particuliers,
NOUVELLES MENTIONS
Objet social: étendu à : L'entretien des couvertures,toitures-terrasses, façades et bardages, panneaux et toitures photovoltaïques à savoir l'assainissement, le nettoyage et le démoussage et à la vente de tous articles et produits se rapportant à cette activité.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour Avis
La gérance

AL25019752

TRANSFORMATION

PIECES AUTO 58
Société à responsabilité limitée transformée
en société
par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social
Le Crot de la Poreuse
Route Nationale 7
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
904 274 206 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 11 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Alexis THIEBAULT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Alexis THIEBAULT, demeurant 4 Rue Principale 10320 ASSENAY.
Pour avis
Le Président, Mr THIEBAULT Alexis

AL25019765

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ALFONSO BUJAN ASSOCIES

SAS au capital de 5000,00 €
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE 58640 VARENNES VAUZELLES modification au RCS de Nevers 489272518
Par décision de l'associé Unique du 01/08/2025, il a été décidé de nommer Président **M.MYSKOWIAK Franck** demeurant 31 Rue des Fourmis 18150 Cuffy ; Directeur général **Mme MYSKOWIAK Karin** demeurant 31 Rue des Fourmis 18150 Cuffy en remplacement de **Mme DURAND Rosa** demeurant 59 Faubourg de la Baratte 58000 Nevers ; **M. BUJAN Francisco** demeurant 21 Rue de Verdun 03120 Lapalisse à compter du 31/07/2025.

AL25019803

// DIVERS

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 14 rue du maréchal Leclerc,le 25/7/2025,
Monsieur Michel Henri Casimir Joseph PANIEZ, retraité, et Mme Nicole Marie Françoise LAIGLE, retraitée, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 197 quater rue des Frères Gambon, mariés à la mairie de LIEVIN (62800) le 5 Juillet1968, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication. Les oppositions devront être notifiées par lettre recommandé avec avis de réception ou par acte d'huissier de Justice à la SCP Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal Judiciaire.
POUR AVIS Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL25019758

SELARL OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
37 Ter avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2014, Mme Madeleine, Louise, Marie, Josèphe SIMARD, en son vivant sans profession, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 15 rue du Puits Charles, née à BAUDONCOURT (70300), le 29 février 1928, veuve de Monsieur Ernst, Bernhard ISELE et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 1er juillet 2025 a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la SELARL « Office Notarial du Val Charitois » ayant son siège à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 1er août 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019801

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU LAVOIR
SCI au capital : 100 €.
LD LE PETIT NEUZILLY
58110 MONTAPAS
RCS:505295212 de NEVERS

Liquidateur: ARRIAT NICOLE, gérant de la société demeurant 25 Chemin Longue Epine 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
En date du31/12/2022 , l'AG des associés:
- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et constate la clôture des opérations de liquidation.
Radiation au RCS de NEVERS

AL25019520

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FRANCK DEPAN RENOV

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de liquidation
275, rue Achille Millien,
58600 GARCHIZY
984 541 029 RCS NEVERS

Le 24.07.2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mai 2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25019732

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL DU DOCTEUR ANCA AXINTE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de médecins
au capital de 700 euros
Siège social et siège de liquidation
7 avenue Colbert
58000 NEVERS
984 868 539 RCS NEVERS

Le 23.07.2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.05.2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019736

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ARTISAN COUVREUR DAVID SAGET

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue Renée Pasquet
58400 CHAULGNES
817 892 805

Le 24.07.2025, Monsieur David SAGET a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30.06.2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.

AL25019737

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOENIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social et Siège de la liquidation
4 impasse des Chênes
58000 SAINT-ELOI
919 342 808 RCS NEVERS

Le 24.07.2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 15.06.2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25019739

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

NON DISSOLUTION

LS FOREST

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
206 impasse de Magny - Egreuil
58110 AUNAY EN BAZOIS
922 404 371 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 17/07/2024, l'A.G.E des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président.

AL25019774

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cosne Cours sur Loire du 28/07/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : S2R
Forme : société à responsabilité limitée à associé unique
Siège : 6 route de Bellevue 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché avec drive et station-service sis à SANCERRE (18300) rue Creuse, à l'enseigne «CARREFOUR MARKET » ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 € en numéraire
Gérant : Stéphanie MOUREAUX, épouse PLOTON, née le 29 mai 1975 à NEVERS (58) de nationalité française, demeurant 6 route de Bellevue 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S: NEVERS

AL25019734

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/07/2025 à Pouilly sur Loire, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PABIOT JEROME
Siège : 9 Rue de la Treille, Les Loges, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : La prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante, la gestion de portefeuilles titres, la gestion et la propriété, en ce compris la vente de tout patrimoine mobilier et immobilier, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, la vente, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérôme PABIOT, demeurant 7 bis rue Louis Joseph Gousse 58150 POUILLY SUR LOIRE,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président

AL25019738

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD,notaire à CLAMECY, le 27 juillet 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DOMINGUES.
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : CENT TRENTE ET UN MILLE CENT EUROS (131 100,00 euros).
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : NUARS (Nièvre), 9 rue de l'Eglise.
RCS : NEVERS.
GERANCE : Monsieur Paulo Da Cruz DOMINGUES, et Madame Colette Micheline MOREAU, demeurant ensemble à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140), 43 rue Neuchatel,
Pour avis.

AL25019741

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : IPA-tech Sud-Nivernais ; Forme sociale : SELARL d'infirmiers ; Siège Social : 2, rue Jacques Adenot – 58160 IMPHY ; Objet social : Exercice de soins infirmiers de pratique avancée dans la zone géographique d'IMPHY (NIEVRE) ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérante : Mme Clémence VAILLANT dt à MAGNY-COURS (58) – 12, rue du Soufflet ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL25019750

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29/07/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée :Dénomination sociale : PEREIRA ELEC'IMPACT Capital social : 1 000 euros Siège social :100, avenue de Verdun - 58300 DECIZE Objet : Installation de réseaux électriques neufs auprès des particuliers et des professionnels, installation et raccordement, distribution de circuit, éclairage, prises, électroménager, chauffage, câblage réseaux informatique RJ45,cette liste étant non exhaustive, Equipement de locaux professionnels (bureaux,commerce, ateliers, locaux techniques), Dépannage électrique et remplacement d'équipement défectueux (prises, luminaires, disjoncteurs, cette liste étant non exhaustive), Rénovation de tous types de biens liés à cette activité. Président : João Pedro CARVALHAIS PEREIRA demeurant 100 avenue de Verdun - 58300 DECIZE Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède Clauses d'agrément :Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres, La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL25019757

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ARQUIAN en date du 31 Juillet 2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LE GRAND MOUSSU,
SIÈGE SOCIAL : 3, Le Grand Moussu, ARQUIAN (Nièvre)
OBJET : - l'acquisition, la construction, la vente et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation de biens immobiliers, notamment par la mise en location meublée de courte durée à titre saisonnier ou touristique,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros
GÉRANCE :
- Monsieur Julien SIMONET,
demeurant 3, Le Grand Moussu, ARQUIAN (Nièvre),
AGREMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis,
Le représentant légal.

AL25019770

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : HOLDING LE MILLE-FEUILLE
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : 20 et 22 rue du Grand Marché – CLAMECY (58500)
OBJET :
La Société a pour objet :
- L'acquisition, la gestion, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ;
- La réalisation de prestations au profit de sociétés, notamment d'animation, administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement ;
- L'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers et sociétés à prépondérance immobilière ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
PRESIDENTE :
Madame Anne MAMOUR demeurant 17 Rue de l'Abreuvoir - 58500 Clamecy
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis
LA PRESIDENCE

AL25019778

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

AGENCE IMMOBILIEREMENT VOTRE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 Grande Rue CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
479 835 365 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé à compter du 1er juillet 2025 :
1) statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Cédric MOSCARDINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Cédric MOSCARDINI, demeurant 2 bis Rue des Cochards 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
2) de remplacer la dénomination sociale «AGENCE IMMOBILIEREMENT VOTRE» par «AGENCE DU PAYS».
3) a décidé de transférer le siège social du 43 Grande Rue CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 10 Grande Rue CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Pour avis
Le Président

AL25019735

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'AGO du 30.6.2025 des associés de la SAS AMSI, au capital 150790 €, siège social à AUXERRE (89000) 55, av. Ch. de Gaulle, 349 580 191 RCS AUXERRE, a décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes venus à expiration et de nommer de nouveaux Commissaires aux comptes.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC titulaires : M. Arnaud ROUGAGNOU, 21, rue d'Artois 75008 PARIS et M. Daniel PERNOT, 21, rue d'Artois 75008 PARIS ; CAC suppléants : EXAGONE 125-127, rue La Fayette 75010 PARIS et A 4 Partners 66, avenue des Champs-Elysées immeuble D175008 PARIS
- NOUVELLES MENTIONS : CAC titulaires : FIDALIS AUDIT, 21, rue d'Artois 75008 PARIS (983 377 722 RCS PARIS) et EXAGONE 125-127, rue La Fayette 75010 PARIS ; CAC suppléants : Néant.

AL25019742

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'associé unique du 30.6.2025 de la SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89 au capital de 2363000 €, siège social à AUXERRE (89000) 37, av. Ch. de Gaulle, 798 059 689 RCS AUXERRE, a décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes et a nommé un nouveau CAC. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : CAC titulaire ; M. Arnaud ROGAGNOU, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS - CAC suppléant : Daniel PERNOT, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS - NOUVELLES MENTIONS : CAC FIDALIS AUDIT, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS

AL25019743

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'associé unique du 30.6.2025 de la SAS JEANNIN ADVANCED CAR au capital de 700000 €, siège social à AUXERRE (89000) 36, av. Ch. de Gaulle, 347 915 969 RCSAUXERRE, a décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes et a nommé un nouveau CAC. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : CAC titulaire ; M. Arnaud ROGAGNOU, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS - CAC suppléant : Daniel PERNOT, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS - NOUVELLES MENTIONS : CAC FIDALIS AUDIT, 21, rue d'Artois - 75008 PARIS.

AL25019744

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

G C FINANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
porté à 600 000 euros
Siège social
32 Grande Rue
89550 HERY
442 942 108 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 juillet 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 300 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 euros) divisé en 75 parts sociales de 4 000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé six cent mille euros (600 000 euros) divisé en 75 parts sociales de 8 000 euros.
Pour avis
La Gérance

AL25019746

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANCE

Dénomination : AIR TECHNOLOGIE CLIMATISATION FROID.
Forme : SARL.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 17 Rue du Général Leclerc, 89100 SENS.
481194033 RCS de SENS.
Aux termes des décisions prises en date du 1juillet 2025, l'associé unique a décidé, à compter du 1 juillet 2025, de transférer le siège social à 9 Avenue Georges Pompidou, 89100 SENS.
De plus, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société, à compter du 1 juillet 2025 :
Mme Catherine NGUYEN, demeurant au 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS en remplacement de M Benoit MASSON.
Mention sera portée au RCS de SENS.
La gérance

AL25019772

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SARL FOURNILLON

SARL au capital de 8 000,00 €
Siège social :
34 grande rue
89360 BERNOUIL
799 055 975 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2025, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de Mme Muguette CHAMPEIX épouse FOURNILLON de ses fonctions de gérant à compter de ce jour,
- Nommer Mme Audrey FOURNILLON, demeurant à BERNOUIL (89360), 2 route des Millois aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL25019773

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

AGENCE IMMOBILIEREMENT VOTRE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée au
capital de 7 500 euros
Siège social
43 Grande Rue CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
479 835 365 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé à compter du 1er juillet 2025 :
1°) statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.
Monsieur Cédric MOSCARDINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Cédric MOSCARDINI, demeurant 2 bis Rue des Cochards 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
2°) de remplacer la dénomination sociale»AGENCE IMMOBILIEREMENT VOTRE» par «AGENCE DU PAYS».
3°) a décidé de transférer le siège social du 43 Grande Rue CHARNY 89120 CHARNY OREE DEPUISAYE au 10 Grande Rue CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Pour avis
Le Président

AL25019777

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 24/07/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 28/07/2025, dossier 2025 00024522, référence 8904P01 2025 A01159, la Société LE VIEUX BURON, Société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est 11, rue de la Gare 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, immatriculée au RCS sous le n° 800 260 994 RCS AUXERRE,représentée aux présentes par M. Eric ASSELINEAU et Mme Laurence DUVAL épouse ASSELINEAU, A CEDE à la Société FROMAGERIE SOUFFLARD, Société à Responsabilité limitée au capital de 4 500 €, dont le siège social est 23, rue Joubert, 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 932294 945 RCS AUXERRE, représentée par M.Nicolas HIEST, un fonds de commerce non sédentaire de tous produits alimentaires ainsi que tous types de produits connexes dont le siège social est à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne),11 rue de la Gare, moyennant le prix de 109 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/08/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège social de la Société LE VIEUX BURON, 11 rue de la Gare, 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE.

AL25019748

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de COULOURS

Enquête relative à l'aliénation du chemin rural n° 11
Par arrêté n° 2025_04, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin rural n° 11 situé hameau de Beauchêne entre le chemin « des Longs Boyaux » et la voie communales n° 5 dit « de Coulours aux Vallées », sur la commune de Coulours.
Lieu de l'enquête publique : mairie de Coulours
Du 9 septembre 2025 à 14 h 30 au 23 septembre 2025 à 18h 30.
Le commissaire enquêteur désigné est Madame Geneviève GARCIA, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable en version papier à la mairie de Coulours, 2 rue de l'église 89320 Coulours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- les mardis de 14 h 30 à 18h 30
- les vendredis de 8 h00 à 12h30
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations :
- sur le registre papier d'enquête publique mis à disposition à la mairie
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice : Mairie de Coulours 2 rue de l'Eglise 89320 Coulours
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.coulours@wanadoo.fr
Madame le commissaire enquêtrice accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie de Coulours le 23 septembre 2025 de 15h30 à 18h30.
Cet avis sera publié dans deux journaux publiés dans le département au moins 15 jours avant le début de l'enquête et affiché sur les panneaux administratifs de la commune et aux deux extrémités du chemin concerné.
A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie de Coulours aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL25019525

// VENTE AUX ENCHÈRES

Cabinet de Maître Isabelle GODARD
Associée de la SCP REGNIER ET ASSOCIES
Avocat au Barreau de AUXERRE
Demeurant 2 rue Faidherbe, 89000 AUXERRE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre
LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 à 14 HEURES 00
Sur la commune de CRAIN (89480), 5 RUE ALBERT ROCHER, une maison d'habitation, comprenant :
- Rez-de-chaussée : séjour sur cuisine ouverte, dégagement/arrière-cuisine, WC
- A l'étage : deux chambres, pièce d'eau
- Cave.
Outre une grange.
Figurant au cadastre sous les références :
-Section D n°18 pour 04 ares et 18 centiares.
MISE A PRIX : 9.000,00€(NEUF MILLE EUROS)
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet de Maître Isabelle GODARD, associée de la SCP REGNIER ET ASSOCIES, Avocat au Barreau de Auxerre, demeurant 2 rue Faidherbe 89000 Auxerre, avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de AUXERRE pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de AUXERRE où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

AL25019559

les avocats

Maître Cyril GUITTEAUD
Membre de la SCP Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau d'AUXERRE
demeurant 21 Rue du Temple à AUXERRE (89000)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Situé à MAILLY LE CHATEAU (89660), Lieu-dit Les Champs Gras
Sur la commune de MAILLY LE CHATEAU (89660), une maison ancienne mitoyenne sise au hameau des Champs Gras, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée composé de cuisine aménagée, arrière cuisine, séjour, salon, salle d'eau, WC.
A l'étage, mezzanine, couloir desservant 4 chambres, salle de bains, WC, grenier au-dessus couvert en tuiles.Cour devant. Le bien est libre d'occupation
Cadastrés Section F n°462, d'une contenance totale de 00ha 06a 01ca
MISE A PRIX 27 000 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 DE 14H15 A 15H15
ADJUDICATION VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 A 14H TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – PLACE DU PALAIS DE JUSTICE – AUXERRE (89000)
Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, société anonyme au capital de 124 821 566 €,immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est sis 39 Rue Mstislav Rostropovitch à PARIS (75017), représentée par ses représentants légaux en exercice domicilié en cette qualité de droit audit siège,
Ayant pour Avocat constitué Maître Cyril GUITTEAUD, Membre de la SCP GUITTEAUD - LECOUR, Avocat au Barreau d'AUXERRE, demeurant 21 Rue duTemple – 89000 AUXERRE au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,
Et pour avocat plaidant, Maître Matthieu ROQUEL, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), - Membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON
On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau D'AUXERRE– consignation minimum de 3.000,00 € par chèque de banque.
RENSEIGNEMENTS :
- www.axiens.legal et www.enchères publiques.com
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°25/00004
- **SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON**, demeurant 20, Bd.Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20241062)
- **SCP Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, Avocats au Barreau d'AUXERRE, 21 Rue du Temple – 89000 AUXERRE** (Références : 24350)

AL25019806

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, CRPCEN 89098, le 25 juillet 2025,
Monsieur Christian Pierre-Henri BELLOT, retraité, et Madame Anne-Marie Thérèse Jacqueline LIGOT, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100), 53/55 Boulevard du Mail, Résidence «Le Jeu de Paume»,
Nés, Monsieur à CAEN (14000), le 20 février 1949, et Madame à VILLEDIEU-LES-POELES (50800), le 25 avril 1947,
Mariés à la mairie de VILLEDIEU-LES-POELES (50800), le 8 mars 1974, sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Bernard HELLEBOID, notaire à CAUMONT-L'EVENTE (14240), le 2 mars 1974,
Ce régime matrimonial n'ayant fait l'objet d'aucune modification depuis, ainsi déclaré,
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter celui de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019751

CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée

ANNONCES LÉGALES

par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 339,31 euros.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 juillet 2025 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2025.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2025 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2025.

Il assure un rendement annuel de 5,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2024, en intégrant le versement du dividende de 3,73 euros en avril 2025.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL25019754

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL –DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2016, M. Jean Eugène DÉCHAUD,retraité, demeurant à AVALLON (89200) EHPAD 2 rue du Docteur Schweitzer, né à CHOMELIX (43500) le 18 juin 1939, veuf de Mme Teresa BARBERO-SÁNCHEZ, décédé à AVALLON (89200) le 22 septembre 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), le 4 avril 2025, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), le 31 juillet 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Nicole CHAIZE-LOGEROT, notaire à SAINT-JEAN-DEBOURNAY (38440), référence CRPCEN : 38127, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition de acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL25019780

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angélique SUREAU, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN,BP3, CRPCEN 89035, le 31 juillet 2025, a été reçu l'aménagement partiel du régime matrimonial avec création d'une société d'acquêts à laquelle M. PETIT apporte diverses parcelles sises à AVALLON (89200) ; ETAULES (89200) ; SAUVIGNY LE BOIS (89200); et un bien immobilier bâti sis à AVALLON (89200). Ainsi que des parts sociales du GEACDE CHASSIGNY, et de la SARL CHASSIGNY ENERGIE. ENTRE Monsieur Jean-Bernard Joseph Marie PETIT, agriculteur, et Madame Geneviève Jeanne Evelyne LAURENT, Retraitée, demeurant ensemble à AVALLON (89200) 8 rue du loup Chassigny. M. est né à AVALLON (89200) le 19 février 1962, Mme est née à MAGNIEN (21230) le 17 juillet 1960. Mariés à la mairie de MAGNIEN (21230) le 28 août 1999 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (89200), le 13 août 1999. Ce régime n'a pas fait l'objet de modification. M. et Mme sont de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion,

Le notaire.

AL25019782

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 04/08/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la SAS PACK SECURITE 2 chemin des Ruelles 89380 Appoigny (surveillance gardiennage). RCS Auxerre 483333563. CIP 4854. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25019784

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 04/08/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la SAS PACK FACILITY MANAGEMENT 13 bis rue d'Egleny 89000 Auxerre (nettoyage). RCS Auxerre 853712610. CIP 4853. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25019785

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl «SARL SOYKAN» 2 rue des Sources 89200 Avallon (travaux forestiers). SIREN 799162706. CIP 4930. Date de cessation des paiements : 28/07/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me CARBONI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019786

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Moïse LAGRAIN – entrepreneur individuel - C/O CCAS 24 rue Paul Armandot 89000 Auxerre (création d'espaces verts). SIREN 794509166. CIP 4929. Date de cessation des paiements : 28/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019787

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique AGENCEMENT ICAUNAIS 3 rue du Pont Saint-Vinnemer 89430 Tanlay (aménagement intérieur et extérieur). SIREN 911925048. CIP 4931. Date de cessation des paiements : 28/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019788

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SARL FOREY Les Savoyards 89430 Tanlay (menuiserie). SIREN 412167926. CIP 4933. Date de cessation des paiements : 15/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019789

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl à associé unique ARNAUD MOTOCULTURE 41 Zone Artisanale du Gade 89660 Châtel-Censoir (vente, entretien de matériels d'espace verts). SIREN 907616486. CIP 4932. Date de cessation des paiements : 28/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019790

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl LA CAVE ICAUNAISE 55 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (bar). SIREN 982337479. CIP 4934. Date de cessation des paiements : 01/07/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019791

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl TILT FRANCE 7 route Nationale 89360 Percey. RCS Auxerre 900830043. CIP 4588.

AL25019792

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl JEAN D'OCEAN 5 rue Colonel Rozanoff 89000 Auxerre. RCS Auxerre 900619271. CIP 4867.

AL25019793

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Franck BILLET 9bis Rue du Grand Chemin 89240 Lindry. RCS Auxerre 487733040. CIP 4671

AL25019794

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 28/07/2025 autorisant la levée de la clause d'inaliénabilité de la Sarl AMBULANCES SAINT CHRISTOPHE 1 rue de la Bèze BP 15 89560 Courson-les-Carrières (taxi). RCS Auxerre 532042785. CIP 4815.

AL25019795

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 28/07/2025 homologuant la transaction dans la procédure de liquidation judiciaire de la SAS HAMELIN DECOR ZI Plaine des Isles 89470 Monéteau (achat vente de peinture). RCS Auxerre 428133227. CIP 4850.

AL25019796

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PIFFONDS – terres occupées - 14 ha 91 a 37 ca - 'LES CAVES' : YC – 0034 – zonage : zone 1AUE du PLUi.

SAVIGNY SUR CLAIRIS- terres occupées - 6 ha 37 a 74 ca - 'GRANDS CHAMPS' : ZD - 0102 - zonage : zone 1AUE du PLUi.

VILLENEUVE SUR YONNE – terres et bois taillis - 1 ha 90 a 20 ca - 'MONTE PLOMB' : AC - 0017 - 'LE BAS DE MAUFRANC' : BE – 0057 - 0068 - 'MAUFRANC' : BE - 0300 - 'LA VOIE CREUSE' : BE - 0518 - 'BOTTERELLE' : ZN - 0051 - 'VOIE CREUSE' : ZV – 0083 – zonage : zones AL, N et NL du PLU.

Location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans de parcelles de terre à compter du 01/01/2026 sises sur les communes de :

-FONTAINE LA GAILLARDE – 5 ha 36 a 78 ca - 'LE HAUT DU FRENE' : ZH – 0022 – zonage: zone A du PLUi du Grand sénonais .

-PONT SUR VANNE - 1 ha 23 a 65 ca - 'BOIS GARCEAU' : ZN - 0011 – zonage : zone A du PLUi de la Vanne et du Pays d'Othe

-VOISINES - 63 a 50 ca - 'LE VERNAIS' : YN – 0019 – zonage : zone A du PLUi du Grand sénonais.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/08/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25019814

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

PROFILAE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 60 rue de la Noue
89000 AUXERRE
Siège de la liquidation :
60 rue de la Noue
89000 AUXERRE
852 123 066 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025,l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Frédérique LECOMTE, demeurant 60 rue de la Noue à AUXERRE 89000, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 60 rue de la Noue à AUXERRE 89000. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL25019726

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M.C PRESTATIONS VITICOLES SASU

Capital 100 €
1 Rue de la Lame - 89430 MELISEY

M.C PRESTATIONS VITICOLES
S.A.S.U. au capital de 100 euros
Siège social : 1 Rue de la Lame - 89430 MELISEY
RCS 984 934 976 AUXERRE

Le 30/06/2025, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/06/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL25019753

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES MICHAUTS

EARL en liquidation
au capital de 100 350,00 euros
Siège social
19 rue du Séchoir, les Michauts
89240 POURRAIN
327 396 735 RCS AUXERRE
Liquidatrices : Mme Claudette DURVILLE née MALISSE et Mme Marine DURVILLE, demeurant toutes deux à POURRAIN (89240), les Michauts,
19 rue du Séchoir.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2024, les associé sont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation,donné quitus aux liquidatrices et les ont déchargées de leur mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis, la liquidatrice.

AL25019763

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION

Dénomination : HESTIA INVEST.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS.
930574744 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juillet 2025. Madame Catherine NGUYEN,demeurant 11 Rue du Pont Bruant 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
La liquidatrice

AL25019775

DISSOLUTION

SARL VINCENT TOURBIER

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 21 000,00 euros
Siège social
5 Les Petites Forêts
89330 SAINT LOUP-D'ORDON
RCS SENS 522 123 058

Par AGE du 31/07/2025, dissolution anticipée de la SARL VINCENT TOURBIER à compter du même jour.
A été nommé liquidateur M. Yves TOURBIER demeurant 326 route de l'Empereur, 92500 RUEIL-MALMAISON
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 1 Les Petites Forêts 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON, siège de la liquidation.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis et mention, le liquidateur.

AL25019807

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale: EARL DE FOSSEBLIN
Forme: Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application
Objet: Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social: 7 500 €.
Siège social: 1 Grande rue – 89190 FOISSY-SUR-VANNE
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature: Apport de numéraire pour un montant de 7 500 €.
Gérant: M. Lucas COUARD demeurant à FOISSY-SUR-VANNE (89190) 1 Grande rue.
Cessions de parts: Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25019599

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HERY (Yonne), du 28 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DMZ
Siège : 9 Rue des Baudières - 89550 HERY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Apporteur d'affaires en tout domaine - Courtage en travaux immobiliers - Etude de projets, mise en relation avec les fournisseurs et le professionnel du bâtiment - Prestations commerciales et de services dans tous secteurs d'activité - Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et la vente de ces mêmes biens - Convoyage de véhicules.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur David MAZET demeurant 9 Rue des Baudières - 89550 HERY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25019731

CAPE LG
29 quai d'Yonne
89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/07/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BEE COMMUNICATION
Objet social : La prospection, la négociation, la vente et la promotion de tous types d'espaces et de supports publicitaires, notamment dans la presse, les médias digitaux, les réseaux sociaux, l'affichage, ou tout autre canal de diffusion existant ou à venir. La réalisation, la conception, la production et la diffusion de contenus publicitaires, incluant les annonces commerciales, les modules publicitaires, les publirédactionnels, les campagnes promotionnelles, les supports imprimés ou numériques. La gestion des relations avec les annonceurs, les agences de communication et médias, ainsi que toute activité de conseil en stratégie publicitaire, marketing et communication
Siège social : 14 Rue de l'Usine à Gaz 89500 Villeneuve-sur-Yonne.
Capital : 2000 €
Durée : 99 ans
Président : M. GUYOT CHARLES, demeurant 11 RUE DU CROT 89500 Les Bordes
Directeurs Généraux : M. CLARK JOHN, demeurant 33 RUE DES CHARMES 89 500 VILLENEUVE SUR YONNE
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, cession soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de Sens

AL25019760

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31/07/2025, il a été constitué une Société Civile dénommée : ALTERA DOMUS
Objet social : Loctaion immobilière
Siège social : 1 lieu dit Bellevue 89520 MOUTIERS EN PUISAYE
Capital : 15 800 euros
Gérance : Félicie JAMET et Cyril JAMET demeurant 1 lieu dit Bellevue 89520 MOUTIERS EN PUISAYE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL25019800

FIDUCIAL SOFIRAL

TRAINING GAF
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
9 rue Louise Weiss
89000 AUXERRE
En cours d'immatriculation au RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 31 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TRAINING GAF
Siège social : 9 rue Louise Weiss, 89000 AUXERRE
Objet social :
L'exploitation d'une salle de sport, La pratique du crossfit, Le coaching personnalisé et collectif, La pratique du fitness, La remise en forme, La musculation, La gymnastique, La force athlétique, L'haltérophilie, La pratique du yoga et relaxation, La commercialisation de tous produits liés au sport et au bien-être, L'organisation de tout type d'évènement à destination des professionnels et des particuliers, Toute prestation de conseil dans les domaines liés à l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Adrien Maxime Michael NADIN, demeurant 25 avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE,
Monsieur Guillaume Yvon Pascal BLOTIERE, demeurant 17B Boulevard Vauban, 89000 AUXERRE, Madame Fanny SAINT-MAXENT, demeurant 1 rue de la Banque, 89000 AUXERRE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL25019802

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

PUBLIEZ

VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES EN TOUTE SIMPLICITÉ

SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

La terre, les cultures, les hommes : **explorez l'univers agricole à travers nos articles.**

Bienvenue sur notre site **www.agribourgogne.fr**

Terres de Bourgogne

LOISIRS

// SORTIES

Orpaillage, les pieds dans l'eau

Avec l'été, le temps est venu de prendre quelques loisirs et de partir à la découverte des richesses de nos territoires. Voici quelques idées de sorties insolites, mais surtout rafraichissantes.

Celles et ceux qui recherchent la fraîcheur ont tout intérêt à se diriger entre monts et rivières auvergnates, qui conservent en leur sein des traditions anciennes, parfois méconnues. Parmi elles, l'orpaillage, une pratique traditionnelle qui attire davantage chaque année.

Chaque été, sur les berges de la Burande, à Singles (Puy-de-Dôme), une animation permet au grand public de s'initier à l'orpaillage, l'art de la recherche d'or et de minéraux dans les rivières d'Auvergne. *« Dans la peau des chercheurs d'or »* est une activité proposée par l'Office de tourisme Auvergne Volcan Sancy. Vous passerez un après-midi les pieds dans l'eau pour vous rafraîchir, tout en découvrant une pratique ancienne et traditionnelle locale.

Une activité familiale

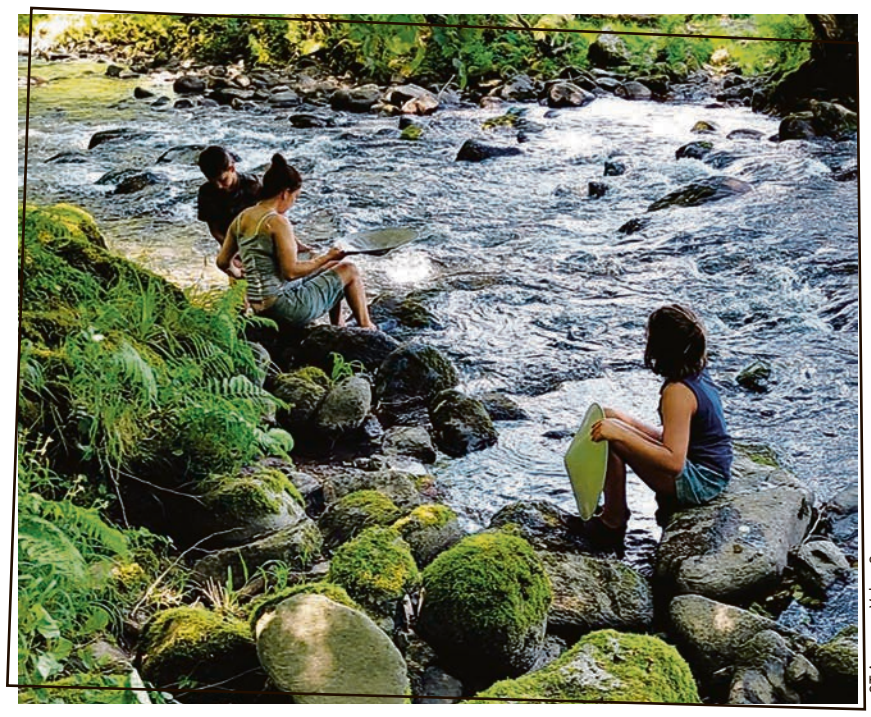
Les enfants, dès huit ans, comme les adultes pourront s'armer de leur batée, cet instrument conique (de l'espagnol *batea*, qui signifie cuvette) utilisé comme matériel de base de l'orpailleur, qu'ils apprendront à manier aux côtés d'un animateur présent tout au long de l'activité. L'instrument sert à explorer ce que le fond des cours d'eau recèle parfois, des pierres précieuses et des minéraux rares : paillettes, grenats, olivines, saphirs… et des paillettes d'or dit *« alluvionnaire »*, très fines, issues de l'érosion de gisements anciens disséminés dans les massifs volcaniques et les rivières. Chaque session débute ainsi par une présentation, suivie d'une mise en pratique dans l'eau : manipulation de la batée, observation des sédiments et identification des minéraux. En fin de séance, le guide vous fera observer à la loupe binoculaire la structure des minéraux découverts.

L'orpaillage est ainsi une activité passionnante et respectueuse de l'environnement, puisque sans prélèvement ni impact. Deux heures et demie à partager en famille ou entre amis, à condition de ne pas oublier ses chaussures d'eau, des vêtements adaptés, un chapeau ainsi qu'une bouteille d'eau, l'équipement recommandé pour les apprentis orpailleurs. Au gré des étés de plus en plus chauds, l'activité d'orpaillage attire toujours plus de curieux : les 40 dates prévues chaque année se remplissent sans mal durant la saison, attirant plus de 600 participants par an.

C.B.

Infos pratiques

- **Lieu : Moulin de Serre, commune de Singles (63 690), vallée de la Burande**
- **Période : de fin mai à mi-septembre**
- **Durée : 2 h 30 environ, en après-midi**
- **Tarifs : 15 € (adulte) / 9,50 € (enfant 8 – 15 ans)**
- **Réservation : en ligne sur auvergnevolcansancy.com ou auprès de l'office de tourisme Auvergne Volcans Sancy.**



OT Auvergne VolcanSancy

Au gré des étés de plus en plus chauds, l'activité d'orpaillage en Auvergne attire plus de 600 participants par an.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 9 et 10 août

// Fête médiévale à Vic-sous-Thil

La forteresse de Thil revêt ses habits de couleurs pour sa traditionnelle fête médiévale. Vous y découvrirez le plus vieux château fort de France selon André Malraux, les compagnies hôtes de la forteresse : camp de mercenaires qui offrent leurs services au plus offrant, camps d'artisans. Vous découvrirez la fabrication de bougies, la fonderie d'étain, la cuisine au Moyen Âge, la compagnie Mandalas et son dernier spectacle « Ca va passer ». Baudouin le « servicial » de Thil, vous contera la justice du XIII[e] siècle. À voir aussi : le parcours des apprentis chevaliers, les jeux médiévaux, le marché médiéval et ses créateurs.

Tarifs enfants (de 4 à 6 ans) : 6 euros, à partir de 13 ans, 9 euros.

• 15 et 16 août

// Redécouvrir l'artisanat romain à Alésia

Le MuséoParc Alésia, près de Venarey-Les-Laumes, met l'artisanat romain à l'honneur. Les visiteurs pourront déambuler entre les étals, observer le travail des artisans et s'émerveiller devant leurs réalisations : céramique sigillée, perles de verre, fresque, objets en os et en bronze. Grâce à ces artisans passionnés, on redécouvre les savoir-faire de l'Antiquité romaine. Pour tester son habileté, le public pourra s'initier, avec l'aide des médiateurs culturels, aux techniques du tissage et de la frappe de monnaie, mais aussi aux manœuvres de l'armée romaine.

www.alesia.com

• Jusqu'au 24 août

// Découvrir le génie d'Augustin Mouchot à Semur-en-Auxois

Né à Semur-en-Auxois en 1825, Augustin Mouchot fut un mathématicien et physicien expérimentateur qui mis notamment au point un four solaire. À l'occasion du bicentenaire de sa naissance une exposition intitulée « Sous le soleil exactement » lui est consacrée à la salle du Bahut, 12, rue du Lycée à Semur-en-Auxois. Elle rend hommage à son côté visionnaire tout en sondant notre rapport contemporain au soleil.

Renseignements : 06 61 26 41 24

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition sur les faïences nivernaises à Arnay-le-Duc

La Maison régionale des arts de la table propose une exposition intitulée « Nivernaises en lumière. Splendeurs de la faïence et de la céramique ». Elle met en lumière les faïences de Nevers et du Nivernais, présentant des centaines de pièces uniques, certaines datant du XVIII[e] siècle. Ces trésors sont prêtés par le collectionneur passionné Guy Marin.

Maison régionale des arts de la table : Hospices Saint-Pierre, 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon reporté à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement reporté au samedi 27 septembre.

Nièvre

• 8 août

// Apéro Biodiv'

Au sein des Bertranges, les Apéro Biodiv' proposent de découvrir les saveurs du territoire, et les producteurs. Le 8 août, à partir de 18 h 30 à la Fontaine de Vaux à Chaulgnes, pour échanger avec Christophe Vaurs (Domaine Vaurs), 5 euros de participation demandée pour participer et acquérir son verre à pied. Programme complet des rencontres : https://www.lesbertranges.fr/index.php/home/environnement/atlas-de-la-biodiversite/apero-biodiv-2025/

Inscription obligatoire : 03 86 37 99 07.

• 11 août

// Été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Le prochain rendez-vous se déroulera le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 14 août

// Marché nocturne

Un marché nocturne de producteurs et artisans est organisé le 14 août de 17 h à 23 h à Saint-Père. Restauration possible sur place.

Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 24 août

// Randonnée

UL'union sportive Cyclotouriste de Coulanges-les-Nevers organise la Rando Coulangeoise le 24 août. Au programme, 3 parcours route de 48, 65 et 80 kms, dans les Amognes avec ravitaillement à la Fermette. En plus, un circuit pédestre est proposé (10 kms). Départs entre 7 h 30 et 10 h depuis l'Espace culturel des Saules. Tarifs de 2 à 7 euros, gratuit pour les – 18 ans.

Renseignement : 06 06 46 04 00. Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9[e] édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 h. Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

Yonne

• 6 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé aux Ruchers de la Croix Blanche, à Montacher-Villegardin, chaque premier samedi du mois, de juillet à septembre, de 15 h à 19 h. Les Ruchers de la Croix Blanche sont spécialisés dans la production de miel de cru, ainsi que dans l'élevage d'essaims et de reines. À cette occasion, la ferme ouvre ses portes au public.

Contacter Sylvestre Bonnemain au 06 51 91 11 90 et par mail : sylvestrebonnemain@hotmail.fr

• 23 août et 20 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé à la Ferme aux Abeilles de Christine Busson, située 1 Le Puits de Fer, 89150 Fouchères, de 15 h à 19 h. La ferme produit une large gamme de miels, dont 26 ont été médaillés au Concours Général Agricole, ainsi que des pains d'épices et confiseries au miel. Reconnue comme ferme de découverte, elle accueille également des groupes et des scolaires d'avril à septembre pour des visites pédagogiques autour de l'apiculture.

Contacter Christine Busson au 06 14 39 68 70 ou par mail fermeauxabeilles@orange.fr

// DÉCOUVERTE

Les zoos, des élevages singuliers

Avec ses animaux, ses soigneurs et son vétérinaire, un zoo ressemble à une ferme. Cependant, ses objectifs et contraintes diffèrent et racontent le rapport de notre époque au monde animal.



P. Bourgault

Jean-Marie Mulon directeur du Refuge de l'Arche, dans la Mayenne.

Les animaux fascinent petits et grands. Bien sûr, les espèces sauvages impressionnantes, lions, éléphants ou girafes, mais aussi le simple enclos des chèvres naines au zoo de la Flèche (Sarthe). Les quelques lapins qui errent sur les pelouses à Disneyland Paris rivalisent avec les attractions géantes et le public brandit ses téléphones pour les photographier. À Paris, le Monde de Noé a ouvert deux locaux où les enfants caressent des animaux *« domestiques et vaccinés »*, à 31,95 € par personne pour une heure et demie. Cette *« médiation animale »* affirme éviter les soucis soulevés par l'adoption d'un chat, d'un chien ou d'un lapin, qui souffrent souvent de solitude et d'ennui.

L'animal spectacle

Dans une ferme, l'objectif d'un éleveur est de générer un revenu avec la viande ou le lait des espèces, plutôt jeunes, qu'il reproduit et nourrit. D'autres modèles économiques existent grâce au financement des visiteurs et le zoo devient un Ehpad pour animaux, un spectacle, un hôtel. Ainsi, à la Flèche, dans la Sarthe, l'une des animations les plus prisées est le goûter du vieux tigre de Sumatra, encore vif et souple, et de sa compagne.

Selon les prescriptions attentives du vétérinaire, ce tigre n'est plus nourri à la viande rouge, mais avec des poulets. Sa soigneuse précise que *« ce sont des animaux de zoo, qui ne vivraient pas dans le milieu naturel, ou en tout cas pas aussi âgés »*. Autre attraction, le spectacle des otaries dont l'une d'entre elles, toujours joueuse, est âgée de 28 ans, *« alors que la longévité habituelle est deux fois moindre »*. Cette longévité atteste des bons traitements. Pédagogues, les soigneurs expliquent au public la différence avec un phoque : *« L'otarie a des oreilles, pas le phoque »*. Les spectateurs assistent à un show endiablé, en musique, commenté par les soigneurs. *« On pratique l'apprentissage positif, sans punitions, avec seulement des récompenses quand l'humain obtient ce qu'il veut »*. Leur complicité apparaît évidente. De même, lors du numéro des oiseaux en vol libre, selon les instructions du soigneur. On y apprend que les oiseaux n'ont guère d'odorat, sauf les charognards, et que la pluie les alourdit et limite leur élan. Les visiteurs peuvent passer la nuit dans de confortables chambres d'hôtel, en tête à tête avec félins, ours bruns ou blancs - derrière une vitre épaisse - pour un *« lodge »* de 600 à 800 €. Un dépaysement plus accessible qu'un voyage en Alaska ou dans la brousse africaine. La simple entrée coûte de 19,50 à 26,50 €.



P. Bourgault

Les guépards du zoo de La Flèche, dans la Sarthe.

Des activités contestées

Plusieurs associations critiquent la promiscuité forcée de l'animal sauvage avec la clientèle humaine dans les lodges, au cirque, dans les tournages de films. Des protestations à l'entrée du Moulin Rouge ont fait cesser l'utilisation de serpents lors des spectacles de danse ; le reptile impressionne le public, mais la musique et les lumières violentes de la scène ne correspondent pas à son mode de vie habituel et son stress est visible. Pour les mêmes raisons, des pétitions circulent contre les soirées Halloween, discothèque et les privatisations de l'Aquarium de Paris - source de revenus importante pour ce lieu.

La loi n'autorise plus un particulier à posséder des animaux sauvages. Aujourd'hui, Léo Ferré ne pourrait plus vivre avec la chimpanzée Pépée qu'il avait adoptée, dans son château-ménagerie. Pépée y avait sa chambre et ses jouets, fumait des cigares de luxe et tyrannisait famille et domestiques, comme en témoigne Annie Butor, la belle-fille du chanteur. De même, les charmants marcassins accueillis par des particuliers doivent théoriquement être euthanasiés. De nombreuses pétitions circulent, dans plusieurs régions de France, afin d'éviter cette fin légale à quelques sangliers apprivoisés.

Reproduction contrôlée

Un éleveur souhaite que ses animaux se reproduisent le mieux possible. Au zoo, une naissance est bienvenue chez certaines espèces rares, mais contraception et castration sont plus fréquentes, afin que les pensionnaires n'aient pas de descendance. À La Flèche, le groupe d'otaries se compose exclusivement de mâles pour éviter les conflits liés à la conquête d'une femelle. En 2028, les numéros d'animaux sauvages seront interdits dans les cirques. Les méthodes de dressage, les conditions de transport et de vie y sont souvent rudes et les cirques se débarrassent dans les zoos. Ces espèces ne pouvant plus être vendues à des particuliers, la reproduction n'est pas souhaitée.

Au refuge de l'Arche de Château-Gontier (Mayenne), c'est la lionne qui reçoit l'implant contraceptif, *« car un lion castré perd sa crinière »*, précise Jean-Marie Mulon, le directeur. Ce site le plus visité de la Mayenne ne propose ni spectacles ni lodges, simplement des promenades libres ou commentées avec l'histoire singulière des animaux. On y croise une panthère noire abandonnée dans une maison en Ukraine, son propriétaire ayant fui les bombardements. Un photographe l'utilisait dans les rues de Kiev, *« certainement avec des sédatifs puissants, d'où ses troubles du comportement »*, confie Jean-Marie Mulon. Des bénévoles du refuge sont allés la chercher dans son pays en guerre.

Histoires d'animaux

Rapatriés de laboratoires de recherche, d'autres pensionnaires se reposent de leurs traumatismes. D'autres encore furent confisqués chez des particuliers par les forces de l'ordre, ou trouvés accidentés, en détresse. *« On voit si les animaux s'entendent, »* observe le directeur. La centaine de babouins de Guinée aux fesses rouges constitue un vrai village, sur une île. En 1968, le fondateur du refuge, Christian Huchedé, débuta dans son jardin en soignant des oiseaux blessés, apportés par des voisins. Il promena aussi en laisse un lionceau *« tombé du camion d'un cirque »*. L'Arche a également travaillé avec le zoo de la Flèche. Aujourd'hui, l'association emploie une quarantaine de personnes et des bénévoles, son financement étant assuré par les entrées (de 8,50 à 15 €), des subventions et des dons. La comédienne Mylène Demongeot, décédée en 2022, fut un fidèle soutien du Refuge. Des éleveurs de la Mayenne fournissent des poussins morts pour nourrir des animaux carnivores.



P. Bourgault

Les babouins de Guinée du Refuge de l'Arche.

Jean-Marie Mulon adore raconter des histoires d'animaux : au parc zoologique de Thoiry, qui propose aux automobilistes un itinéraire *« safari »* dans le parc, un éléphant avait eu l'idée saugrenue de s'asseoir sur le capot d'une voiture. Pas de souci, l'assurance paie la réparation, une déclaration au commissariat suffit - mais le policier n'a jamais voulu croire l'automobiliste ! Le directeur a dû témoigner en personne de l'incident. Vivre avec des animaux n'est pas de tout repos.

Pierrick Bourgault